

BIBLIOTHÈQUE

**BULLETIN**

Vol. 14, no 4

octobre 1984

ASSEMBLÉE NATIONALE

Éléments de catalogage

Québec (Province). Bibliothèque de l'Assemblée nationale.  
Bulletin / - Vol. 6, no 1 (juin 1975)-  
[Québec] : La Bibliothèque, 1975-  
v. ; trimestriel.

Fait suite à: Québec (Province). Bibliothèque de  
la Législature. Bulletin trimestriel- ISSN 0701-6093  
ISSN 0701-6808 = Bulletin - Bibliothèque de la  
Législature.

1. Québec (Province). Bibliothèque de l'Assemblée  
nationale - Périodiques. 2. Gouvernement représentatif -  
Québec (Province) - Périodiques. I. Titre. II.  
Titre: Bulletin trimestriel.

Z	027.65'09714	A11B5
883		B8/
JL	328.714'005	
253		

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Traitement de textes : Lise Roy

Coordination: Yvon Thériault

Impression : Service des impressions de l'Assemblée nationale

Abonnement: Jacqueline Bouchard (643-2896)

Messagerie: Service de distribution des documents parlementaires

Dépot légal - 3e trimestre 1984  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0701-6808

## Table des matières

Les députés devenus indépendants en cours de mandat depuis 1957

Yves de Roussan ..... 1-27

Étude du système des commissions parlementaires dans la tradition  
anglo-saxonne: le cas québécois ..... 29-40

Évolution de l'indemnité parlementaire (1868-1984) ..... 41-43  
Micheline Nadeau

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec ..... 45-53  
Jeannette Desjardins

Vingt ans d'indexation des Débats de l'Assemblée  
(1964-1984) ..... 55-72  
Yvon Thériault

Bibliographie parlementaire ..... 73-91  
Gaston Bernier

Vient de paraître ..... 92-93

Yves de Roussan\*

Devenir indépendant en cours de mandat ne constitue pas un accident individuel. Vingt députés, depuis 1957, ont fait ce choix, par vagues, selon les grandes réorientations ou interrogations qui ont secoué le monde politique et la société québécoise. Cet article brosse un tableau de ces députés qui, pour la plupart, ont utilisé le droit le plus fondamental qui puisse exister dans un système démocratique: le droit à la dissidence.

Au Québec, le thème des députés qui, en cours de mandat, abandonnent les couleurs du parti sous lesquelles il se sont fait élire n'a jusqu'ici inspiré que peu de chercheurs. C'est pourtant un sujet complexe, qui s'inscrit directement dans le cadre de la problématique de la dissidence au sein des ailes parlementaires des partis politiques.

Jusqu'à présent les chercheurs québécois n'ont fait qu'effleurer le thème et, sauf pour un article de Lovink (1), il

---

\*M. Yves Roussan était stagiaire parlementaire en 1982-83. Il est actuellement agent de recherche auprès de Monsieur Guy Bisailon. Cet article est une adaptation du mémoire de stage remis en août 1983.

n'existe aucune recherche de fond portant sur la fréquence ou même sur l'existence du phénomène de la dissension. Et pourtant une telle dissension existe, qui ne s'exprime pas seulement par la démission des députés concernés. Il suffit à ce propos de se remémorer les onze députés libéraux se dissociant, en 1982, du rapatriement unilatéral de la Constitution; ou encore, celle de Louise Harel, en 1983, lors du vote sur la loi 111. Il s'agit donc là d'un thème d'actualité, qui se retrace par ailleurs relativement aisément depuis la fin de l'ère Duplessis.

Ces cas permettent de constater qu'à l'intérieur de notre système politique, la dissension même ouverte, n'entraîne pas automatiquement l'exclusion du parti, une certaine souplesse se vérifiant dans certains cas.

Rappelons-nous à ce propos que les partis politiques ne sont en fait que des coalitions à l'intérieur desquelles chaque tendance considère certains points comme non négociables. Si un parti va à l'encontre de l'un de ces points, cela peut entraîner la dissension de toute une tendance ou d'un individu ou en dernier recours, sa dissidence exprimée par la démission.

La dissidence étant alors processus plutôt qu'acte, la démission apparaît comme la consécration officielle d'une dissension profonde. Abandonner l'étiquette d'un parti politique, soit

pour en adopter une autre, soit pour siéger en tant qu'indépendant, représente donc à l'Assemblée nationale, la forme extrême sous laquelle se manifeste la dissension d'un député envers sa formation politique et mérite qu'on s'y arrête.

Cette étude s'attachera cependant uniquement au deuxième type de cas, celui des députés devenus indépendants en cours de mandat, c'est-à-dire des députés qui ont traversé la Chambre en cours de mandat, passant ainsi de l'appartenance à un parti politique au statut d'indépendant, mais sans pour autant démissionner de leurs fonctions, ni faire entériner leur décision par des élections partielles (2).

Si nous avons choisi d'étudier spécifiquement ce type de cas, et celui-là seulement, c'est que devenir indépendant en cours de mandat constitue en effet un acte de double dissidence: d'une part ces députés se sont dissociés de leur propre formation politique; d'autre part ils ont refusé de s'intégrer, pour différentes raisons et pendant une (3) période plus ou moins longue, aux autres formations politiques représentées à l'Assemblée nationale-

Un premier survol de la documentation accessible a permis de constater que, dans l'état actuel des recherches en ce domaine, une seule source était disponible: le Répertoire des parlementaires québécois, 1867-1978 (3). Il n'offre cependant des données précises

ses, en termes de cette catégorie de députés, qu'à partir de 1957. Auparavant, aucun cas de ce genre n'est mentionné spécifiquement dans le répertoire. Il a donc fallu, pour ces raisons documentaires, circonscrire la période analysée entre 1957 et 1984.

Etant donné l'absence d'études québécoises sur le thème de la dissidence au sein des ailes parlementaires des partis politiques, les ouvrages de Phillip Norton (4), qui s'est spécialisé dans l'étude de ce phénomène à la Chambre des communes de Londres, se sont révélés particulièrement utiles. Norton a principalement traité de la dissension des députés face à leur propre parti, qu'ils soient du côté ministériel ou du côté de l'opposition.

John Schwartz et Geoffrey Lambert (5), dans leur étude sur les backbenchers conservateurs anglais, ont utilisé trois variables pour analyser le comportement des députés lors de vote: leur socialisation antérieure, leur vulnérabilité électorale et leurs aspirations de carrière.

En ce qui concerne le sujet de la présente étude, ces variables devraient se révéler utiles pour tracer une sorte de "portrait-robot" des députés devenus indépendants en cours de mandat. La troisième variable, les aspirations de carrière, n'est cependant pas utilisable dans le cadre de ce travail, puisque les données relatives à cet aspect ne sont pas disponibles; par contre, les deux

premières variables devraient se révéler pertinentes.

Compte-tenu de ces diverses contraintes, il faudra donc cerner tout d'abord les caractéristiques principales de ce groupe de députés, en examinant les causes qui ont présidé à la démission de ces députés et leur distribution en termes d'appartenance au parti ministériel ou aux partis d'opposition.

Dans une deuxième partie, nous nous attacherons à la caractérisation des députés, en utilisant trois critères: leur catégorie professionnelle, le nombre de mandats antérieurs à l'acte d'indépendance, et le type de circonscription que représentait le député (rural ou urbain).

Dans une troisième partie, nous nous arrêterons à la vulnérabilité électorale des députés devenus indépendants en cours de mandat en examinant leur majorité électorale aux élections précédant immédiatement l'acte d'indépendance.

En dernier lieu, examinant la carrière subséquente de ces députés, nous tenterons de cerner la nature du phénomène des indépendants en cours de mandat.

A- LES DÉPUTÉS INDÉPENDANTS ET LE CONTEXTE DE LEUR DÉMISSION



Le tableau 1 permet de visualiser clairement ce que l'on pourrait considérer comme deux vagues différentes, la première si situant entre 1966 et 1970 et la deuxième entre 1975 et 1981. Elles correspondent toutes deux à des périodes de bouleversements politiques très profonds, de réalignement idéologique. C'est d'abord l'époque d'un mouvement indépendantiste véritablement fort, puis celle de la prise du pouvoir par ce même parti et d'un débat sur le référendum.

L'étude des raisons invoquées par les députés lors de leur démission va d'ailleurs confirmer ce point (Tableau 2). En effet, huit de ces députés sont devenus indépendants pour des raisons liées aux questions nationale et linguistique. D'autres ont quitté leur parti après avoir fait l'objet de poursuites (3); d'autres encore, pour des raisons diverses (six).

Il existe donc deux catégories de députés indépendants transfuges:

- ceux qui ont quitté leur parti par conviction politique;
- ceux qui ont quitté leur parti alors qu'ils faisaient l'objet de poursuites judiciaires.

Cette dernière catégorie est la moins nombreuse, les députés ayant eu ce type de problème ayant presque toujours préféré

Tableau 2: PARTI D'APPARTENANCE ET RAISONS DE DEMISSION

	PARTIS				RAISON PRINCIPALE DE DEMISSION							CONTEXTE	
	UNION NATIONALE	PARTI LIBERAL	PARTI QUEBECOIS	CREDIT SOCIAL	QUESTION NATIONALE	QUESTION LINGUISTIQUE	QUESTION SCOLAIRE	QUESTION SOCIALE	CREATION D'UN AUTRE PARTI	OBJET DE POURSUI- TES JUDICIAIRES	AUTRE	VOTE	SITUATION
ALFRED, Jean			X								X	X	
AQUIN, François		X			X							X	
BIRON, Rodrigue	X				X							X	
BISAILLON, Guy			X				X					X	
CHOQUETTE, Jérôme		X				X						X	
FLAMAND, Antonio	X					X						X	
GREGOIRE, Gilles			X							X		X	
LEDUC, Guy		X								X			
LÉVESQUE, René		X			X							X	
MASSE, Marcel	X									X		X	
MICHAUD, Yves		X				X						X	
PROULX, Jérôme	X					X						X	
ROCHON, David		X								X		X	
ROSS, Lionel-Alfred		X								X		X	
ROY, Fabien			X					X				X	
SAMSON, Camil			X					X				X	
SHANKS, Gérard		X										X	
SHAW, Frederick William	X				X				X			X	
TREMBLAY, Gaston	X						X					X	
TREMBLAY, Rodrigue			X							X		X	
TOTAL:	6	8	4	2	4	4	1	1	2	3	5	4	16

démissionner de leur poste de député plutôt que de siéger comme indépendant .

Certains seraient sûrement tentés de considérer que ce phénomène ne touche que le parti au pouvoir ou les partis d'opposition. Or, il n'en est rien, les députés se répartissent à peu près également des deux côtés selon ce relevé, dix députés en situation d'opposition et dix en situation de pouvoir auraient réclamé le statut de député indépendant (Tableau 3). Aucune équation ne peut donc être faite entre la non valorisation du député d'arrière-banc des partis au pouvoir et cette forme de dissidence. De plus, l'étude de l'occupation antérieure des députés au pouvoir, en termes de responsabilité politique, nous indique que sur les dix députés démissionnaires, seuls quatre d'entre eux étaient simples députés.

La discipline de parti semble l'explication la plus juste, car celle-ci s'applique à tous les partis quelle que soit leur situation par rapport au pouvoir. Ce serait donc vraiment pour une question de conviction profonde qu'un député démissionne.

S'il ne s'agit donc pas d'un phénomène relié de très près aux backbenchers ministériels, il est cependant difficile de dire la même chose en ce qui a trait aux députés de l'opposition car les fonctions n'y sont pas aussi définies que chez les ministériels. Toujours est-il que la plupart d'entre eux sont, ou ont été, connus

Tableau 3: RESPONSABILITE PARLEMENTAIRE, PROFESSION, NOMBRE DE MANDATS EXERCES ET APPARTENANCE AU POUVOIR

	OCCUPATION ANTERIEURE EN TERME DE RESPONSABILITE	PROFESSION	NOMBRE DE MANDATS ANTERIEURS	APPARTENANCE POLITIQUE
ALFRED, Jean	député	professeur	1	pouvoir
AQUIN, François	député	avocat	1	opposition
BIRON, Rodrigue	chef de parti	homme d'affaires	1	opposition
BISAILLON, Guy	député	prof., syndicaliste	2	pouvoir
CHOQUETTE, Jérôme	ministre	avocat	3	pouvoir
FLAMAND, Antonio	adj. parlementaire	administrateur	1	pouvoir
GREGOIRE, Gilles	adj. parlementaire	journaliste, publiciste	2	pouvoir
LEDUC, Guy	adj. parlementaire	journaliste	3	pouvoir
LÉVESQUE, René	ex. min., crit. opp.	journaliste	3	opposition
MASSE, Marcel	ex. min., cand. à la dir.	professeur	2	opposition
MICHAUD, Yves	député	journaliste	1	opposition
PROULX, Jérôme	député	professeur	1	pouvoir
ROCHON, David	député	homme d'affaires	3	opposition
ROSS, Lionel-A.	député	avocat	4	opposition
Roy, Fabien	chef parti, <b>leader parl.</b>	homme d'affaires	3	opposition
SAMSON, Camil	chef de parti	homme d'affaires	3	opposition
SHANKS, Gérard	député	fonct. et synd.	2	pouvoir
SHAW, William	député, cand. a la dir.	chir. dentiste	1	opposition
TREMBLAY, Gaston	whip adjoint	médecin	1	pouvoir
TREMBLAY, Rodrigue	ministre, député	professeur	1	pouvoir

du grand public et sont des personnages politiques de premier plan. Leur démission entraînait donc un coût sérieux, dans certains cas pour des raisons monétaires, dans d'autres pour des raisons de carrière.

Ce ne sont donc pas d'obscurs députés qui deviennent indépendants. On compte en effet trois chefs ou futurs chefs de parti, deux candidats à la direction d'un parti politique, quatre ministres ou ex-ministres, trois adjoints parlementaires et un whip adjoint. De même, parmi les simples députés restants, il faut compter les Michaud, Aquin, Bisailon et Proulx, qui n'étaient aucunement des inconnus.

La revalorisation du rôle du député ainsi que toute la problématique qu'elle véhicule ne semble donc pas susceptible d'empêcher ce genre de situation car elle ne s'adresse pas aux mêmes individus; à moins que, comme beaucoup le demandent, la discipline de parti ne soit relâchée, permettant ainsi l'expression de courants contradictoires au sein d'un même parti.

La réforme parlementaire en cours serait susceptible d'aller dans ce sens, du moins au sein des commissions parlementaires, mais le gouvernement semble peu disposé à limiter la responsabilité ministérielle qu'à quelques occasions et à délier ainsi les députés du vote partisan aveugle (7). La discipline de parti risque

donc, comme par le passé, de lier les mains des députés.

## B - ANALYSE DE CERTAINS FACTEURS

### 1. Profession

Un indicateur qui devrait se révéler significatif au niveau de l'élaboration d'un "portrait-robot" du député devenu indépendant en cours de mandat est sûrement la profession antérieurement exercée par celui-ci.

Or, lorsque l'on utilise cet indicateur, on s'aperçoit tout de suite d'une anomalie. En effet, contrairement aux proportions que l'on retrouve à l'Assemblée nationale habituellement, il n'y a parmi eux que trois avocats, ce qui est nettement inférieur à la moyenne des avocats parmi les parlementaires. Ce groupe est donc sous-représenté par rapport à son importance réelle. Marc-André Bédard (8), dans son article sur la profession des députés précise par ailleurs, que les professionnels du droit représentent 33,5% de l'ensemble des députés et 64% du groupe des professionnels pour la période 1867-1980; même si ce pourcentage subit une chute nette, passant de 44,9% entre 1897 et 1912 à 16,5% entre 1970 et 1980, ces conclusions ne font qu'atténuer notre proposition et ne l'infirmement en aucune façon, les députés indépendants n'étant pas l'apanage des seules années soixante-dix.

A l'inverse, il y a chez les autres députés une très grande diversité de formation qui correspond bien à la démocratisation de la vie politique, dans les années 1960, et à l'accession de nouvelles classes sociales au pouvoir.

Par manque de données, il serait cependant hasardeux d'établir une relation étroite entre le respect de la discipline de parti et l'exercice d'une profession juridique que plusieurs perçoivent comme un monde de conservatisme. Pour répondre à cette question, il faudrait effectuer des recherches plus approfondies sur la relation entre la dissension lors des votes et la profession des députés. Ainsi, il serait possible de vérifier l'hypothèse voulant que les individus exerçant une profession juridique soient plus réceptifs au respect de l'autorité et de la hiérarchie (9).

A l'inverse de ce qui se passe avec les professionnels du droit, on retrouve parmi les députés devenus indépendants en cours de mandats, une forte proportion d'intellectuels et d'hommes d'affaires, donc une provenance sociale plus large et plus réceptive aux aspirations et courants populaires.

C'est ainsi que professeurs et journalistes représentent 45% des députés devenus indépendants. C'est un pourcentage beaucoup plus grand que l'importance réelle de ces catégories à l'Assemblée nationale. M.A. Bédard a recensé 47 éducateurs élus entre 1970 et

1980, représentant 14,1% de l'ensemble des députés et il semble, par rapport au pourcentage de 45% que nous avons relevé, qu'il y ait dans ce cas une corrélation positive entre ce type de profession et le fait de devenir indépendant en cours de mandat.

On ne peut d'ailleurs pas attribuer cette corrélation à la montée des effectifs des députés du Parti Québécois. Celle-ci est en effet antérieure à 1976 et, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, parmi ces neuf députés recensés comme journalistes et professeurs, seulement trois sont devenus indépendants pour des raisons reliées aux questions nationale ou linguistique. Le phénomène est donc beaucoup plus profond qu'on pourrait le croire de prime abord; il ne semble d'ailleurs pas pouvoir être associé ni à un parti, ni à une idée. Liberté de penser et liberté de voter pourraient donc avoir une forte corrélation, qui reste très forte même si l'on exclut du nombre les députés devenus indépendants à la suite de poursuites judiciaires.

## 2. Nombre de mandats

L'expérience politique étant l'un des facteurs importants pouvant expliquer le comportement d'un député, il s'agissait ici d'essayer d'établir un lien entre le nombre de mandats au cours desquels un député a siégé et le phénomène de "l'indépendance". En examinant les résultats, il ne semble pas qu'il y ait une dispropo-

tion entre la durée moyenne des mandats des députés en général et celle des mandats des députés indépendants (10).

En effet, neuf députés en étaient à leur premier mandat, quatre à leur deuxième et sept avaient à leur actif trois mandats ou plus. Par contre, si l'on désagrège les données, on s'aperçoit que sur les huit députés d'allégeance libérale, six en étaient au moins à leur deuxième mandat, alors qu'au contraire, sur les six députés U.N. qui sont devenus indépendants, cinq en étaient à leur premier mandat.

Ainsi, une fois décomposée selon la provenance partisane, la compilation montre une très forte relation entre le nombre de mandats effectués et cette provenance. Par contre, on peut douter que cette relation soit significative lorsque l'on examine les raisons de démission des députés; sur les six députés libéraux à leur deuxième mandat, deux l'ont fait à la suite de poursuites judiciaires, ce qui diminue d'autant la relation que nous avons perçue de prime abord.

### 3. Type de circonscription

Le type de circonscription électorale a souvent été considéré comme un facteur d'une certaine importance dans l'explication du phénomène de la dissidence.

Tableau 4: PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES DEPUTES DEVENUS INDEPENDANTS (1)

	Rural	Semi-rural	Urbain	Total
Parti libéral	0	0	8	8
Union nationale	2	1	3	6
Parti québécois	0	1	3	4
Crédit social	0	2	0	2
<b>TOTAL (%)</b>	<b>2 (10)</b>	<b>4 (20)</b>	<b>14 (70)</b>	<b>20 (100)</b>

(1) Nous avons construit cette typologie à partir du taux d'urbanisation: rural, 0-33%; semi-rural, 33-66%; urbain 66-100%.

Tableau 5: PROVENANCE GEOGRAPHIQUE GENERALE DES DEPUTES SELON LA CARTE ELECTORALE DE 1980

	Rural	Semi-rural	Urbain	Total
<b>Nombre</b>	<b>8</b>	<b>31</b>	<b>83</b>	<b>122</b>
<b>%</b>	<b>6.6</b>	<b>25.4</b>	<b>68.0</b>	<b>100%</b>

La dissension pourrait en effet principalement provenir des députés urbains, car dans les agglomérations urbaines les liens entre le député et la population sont considérés comme plus faibles qu'en milieu rural. Les députés y seraient donc plus libres... On pourrait penser, étant donné que le Parti libéral est un parti foncièrement urbain et l'Union nationale est plutôt rurale, que les députés ne correspondant pas à la vocation rurale ou urbaine de leur parti seraient plus portés à ce type de dissidence qui consiste pour un député à devenir indépendant en cours de mandat.

Après vérification, la première hypothèse s'infirmait totalement. Le tableau 4 montre effectivement que la répartition de la provenance géographique des députés devenus indépendants est sensiblement la même que pour les députés en général (4). Globalement, la provenance géographique ne semble donc pas affecter le comportement des députés.

Néanmoins, lorsque l'on décompose ces données selon l'orientation partisane des députés, on s'aperçoit qu'elles correspondent aux orientations plutôt urbaine du Parti libéral, mixte du Parti Québécois et que ce n'est que dans le cas de l'Union nationale qu'il existe un certain décalage.

Selon le tableau 4, il apparaît en effet que tous les députés indépendants d'allégeance libérale sont des députés urbains;

qu'au niveau de l'Union nationale, sur six députés recensés, trois sont urbains, deux semi-urbains et un seul carrément rural; quant au Parti Québécois, il fournit trois députés urbains et un seul semi-urbain.

Ce n'est donc que dans le cas de l'Union nationale que ces données ne correspondent vraiment pas à la structure habituelle du Parti, nettement orientée vers les circonscriptions à caractère rural. Que ce parti ait été en pleine mutation au point de disparaître deux fois de l'Assemblée nationale en l'espace de dix ans est peut-être à l'origine de cette anomalie.

Il ne faut cependant pas préjuger de cette dernière et en déduire que l'origine géographique est un facteur important en général. L'importance d'un tel facteur n'est en effet nullement vérifiée dans le cas de deux partis sur trois, aussi pourrions-nous dire à la limite que, sauf accident, les résultats ne sont pas significatifs.

#### 4. Majorité électorale

En ce qui concerne les majorités électorales des députés devenus indépendants, il nous a fallu procéder de façon relativement simple en calculant la majorité électorale d'un député par rapport à son plus proche adversaire. Cette façon de procéder comporte cepen-

Tableau 6: MAJORITE ELECTORALE DES DEPUTES DEVENUS INDEPENDANTS

	25% et -	25 à 50%	50 à 75%	75 à 100%	100% et +
Parti libéral	2	3	0	2	1
Union nationale	2	3	0	0	1
<b>Parti québécois</b>	1	0	1	2	0
Crédit social	2	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

Tableau 7: AVENIR POLITIQUE DES INDEPENDANTS EN COURS DE MANDATS

	NE S'EST PAS REPRESENTE	S'EST PRESENTE INDEPENDANT	S'EST PRESENTE SOUS UNE BANNIERE		TOTAL
			gagnante	perdante	
Parti libéral	4	1	1	2	8
Union nationale	1	1	2	2	6
Parti québécois	1	-	-	1 (1)	2 (2)
Crédit social	-	-	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>20(2)</b>

1. Le cas de Michaud demeure unique en son genre d'où la difficulté de l'intégrer dans une quelconque catégorie.
2. Il manque deux députés à ce tableau car ceux-ci siègent encore soit Guy Bisailon et Gilles Grégoire.

dant un défaut. Elle ne tient pas compte en effet de la projection que peut faire un député de sa propre réélection, car certains éléments telle la disparition d'un parti politique peuvent augmenter ou diminuer drastiquement l'évaluation qu'un député a de sa propre majorité. L'élection de 1976 illustre bien cet exemple alors que l'Union nationale n'a refait surface que le temps d'une campagne électorale.

Pas plus que l'étude de la provenance géographique des députés, celle des majorités électorales ne semble fournir de renseignements supplémentaires pouvant servir à l'établissement d'un modèle de député indépendant.

Ainsi, d'après le tableau 6, la répartition des députés en cinq catégories ne révèle aucune tendance significative si ce n'est de petites majorités pour certains d'entre eux. Encore là, s'agit-il de petites majorités entre 25% et 50%. Ces données, par ailleurs, s'apparentent beaucoup à la répartition normale des majorités, encore que cela dépende de l'élection de référence.

#### C - AVENIR POLITIQUE DES INDÉPENDANTS EN COURS DE MANDAT

Qu'arrive-t-il donc de ces députés devenus indépendants en cours de mandat? Le phénomène dans son ensemble est-il transitoire?

Il semble bien qu'il le soit et que le statut de député indépendant, c'est-à-dire être en dehors des partis représentés à l'Assemblée nationale, ne soit pas un but en soi. Ainsi, sur les vingt députés ayant eu ce statut, seulement deux se sont présentés à l'élection suivante sous l'étiquette indépendante, ce qui rend cette option très marginale (12). D'autres auraient sans doute été tentés de le faire, mais les faibles chances de succès, pour ne pas dire nulles, les en auront probablement dissuadés. Quoiqu'il en soit, cela prouve hors de tout doute que les liens entre les députés élus sous une bannière indépendante et les députés devenus indépendants en cours de mandat sont pour le moins ténus.

Ce dernier statut s'apparente dans l'ensemble à une étape de réalignement idéologique, un purgatoire politique ou encore une fin de carrière. En effet, sur les vingt députés concernés, dix se sont de nouveau présentés sous une bannière partisane, deux se sont représentés comme indépendants et six autres ont mis un terme à leur carrière politique, du moins sur la scène provinciale (13). Pour les deux députés qui sont actuellement indépendants, la question ne se pose pas encore.

Il est intéressant de noter que parmi ceux pour qui cela s'est révélé une fin de carrière deux étaient devenus indépendants, alors qu'ils faisaient l'objet de poursuites judiciaires et un autre s'est présenté sur la scène fédérale, ce qui réduit d'autant l'im-

portance réelle du sous-groupe représenté par des députés ayant mis fin à leur carrière politique.

Quant à ceux qui ont continué en politique active, leur choix ne fut pas nécessairement heureux car des dix députés concernée, quatre seulement ont réussi à se faire élire à nouveau lors d'une élection subséquente. Il est dans ce sens relativement dangereux pour un député de faire ce cheminement, car les résultats ne sont nullement garantis. Il faut cependant noter que deux députés, après un purgatoire indépendant, ont repris les rangs de leur parti, soit Jean Alfred et Yves Michaud (14). Les huit autres ont fait allégeance à un nouveau parti. De fait, il n'y eut aucun transfuge de députés indépendants vers un des partis traditionnels du Québec. Le mouvement indépendant se fait donc généralement vers un nouveau parti; il impliquerait donc nécessairement une transformation de l'équilibre politique existant ou du moins annoncerait la possibilité qu'il y en ait une.

#### CONCLUSION

Que pouvons-nous donc conclure à propos de ces députés devenus indépendants en cours de mandat?

Les données recueillies ont d'abord permis de constater qu'il ne semble pas y avoir de lien direct entre, d'une part, le

fait de devenir indépendant en cours de mandat et d'autre part, le nombre de mandats déjà effectués par le député, le type de circonscription auquel il appartient, ou encore la majorité électorale dont il bénéficiait lors de son acte d'indépendance. Ces divers facteurs n'auraient, d'après les données recueillies, aucune influence sur le comportement de ces députés.

Nous nous sommes de plus aperçus que ces députés se distribuaient en parts égales entre les formations politiques au pouvoir et celles dans l'opposition. La proximité du pouvoir ne semble donc pas devoir être un indicateur capable de nous mener à une explication du phénomène que nous étudions.

A l'inverse, cependant, une constante se dessine clairement: ce ne sont pas d'obscurs députés qui deviennent indépendants en cours de mandat, ils sont pour la plupart fort bien connus du grand public, lorsqu'ils n'ont pas occupé des postes de responsabilité au sein de l'aile parlementaire de leur parti. Autre point commun: nombreux étaient ceux, parmi ces députés, que leur profession classait dans la catégorie des intellectuels, tels les professeurs et les journalistes; il faut d'ailleurs noter que fort peu d'entre eux avaient une formation juridique.

Une constatation intéressante s'est par ailleurs dégagée de notre étude. Le phénomène des députés devenus indépendants en

cours de mandat semble en effet apparaître par vagues successives nettement circonscrites dans le temps: il faut cependant mentionner que chacune de ces vagues regroupe des députés qui proviennent de tous les partis existants.

Quant aux raisons pour lesquelles ces députés ont choisi de démissionner de leur formation politique, si l'on fait exception de ceux qui l'ont fait alors qu'ils faisaient l'objet de poursuites judiciaires, la question nationale et la question linguistique semblent avoir été des éléments déclencheurs, puisqu'elles motivent une partie importante des démissions, le reste se divisant plus ou moins également entre différents motifs.

Divers facteurs nous forcent également à conclure que l'état de député indépendant n'est pas un but en soi; il s'agit plutôt d'une étape de transition devant mener soit vers un nouveau parti, soit vers la retraite politique. Ceux qui réorientent leur carrière vers une autre formation politique rejoignent, à une exception près, de nouveaux partis, nouveaux venus sur la scène politique, et non des partis établis; leur taux de réussite n'est d'ailleurs pas très élevé.

Il apparaît donc logique de se demander si la démission de M. Bisailon n'annonce pas une nouvelle vague de députés indépendants. L'avenir devrait nous indiquer s'il ne s'agit là que d'un

cas isolé, ou si le phénomène des "vagues" d'indépendants en est de nouveau à sa phase initiale.

Nous avons globalement tenté de cerner les caractéristiques de ce type de députés, mais nous n'avons, en fait, que très peu expliqué le pourquoi de leur apparition, en tant que phénomène politique; tel n'était d'ailleurs pas le but de cette trop courte recherche.

On pourrait cependant se demander si, n'eut été de la tradition parlementaire et du code Lavoie établissant des règles très strictes sur la reconnaissance des partis politiques à l'Assemblée nationale, ces députés se seraient étiquetés eux-mêmes comme indépendants, ou s'ils ne se seraient pas plutôt formellement identifiés en Chambre à un nouveau parti politique. Il faut d'ailleurs mentionner que, malgré leur étiquette d'indépendant à l'Assemblée nationale, certains de ses députés n'ont pas hésité à se réclamer, hors du cadre de l'Assemblée, d'un nouveau parti.

Le phénomène des indépendants pourrait ainsi être en grande partie dû à un artifice réglementaire visant un certain "ordonnement" de la vie parlementaire et répondant à un désir de cartellisation de la sphère politique. Ceci, cependant, est une autre question, qui pourrait représenter le point de départ d'une recherche subséquente.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Il s'agit d'un article de J.A.A. Lovink: "Le pouvoir au sein du parti libéral provincial du Québec", in Partis politiques du Québec, Montréal, HMH, 1976. L'auteur y analyse entre autre la cohésion des votes parmi les députés libéraux, de 1897 à 1936, afin de déterminer le nombre de fois où des back-benchers se sont dissociés de la majorité de leur parti.
2. Sujet qui fait la manchette des journaux à chaque occasion.
3. Répertoire des parlementaires québécois 186/-19/8, Québec, Bibliothèque de la Législature, 1980, 796p.
4. Phillip Norton, Conservative Dissidents: Dissent within the Parliamentary Conservative Party, 1970-74, London, Temple Smith, 1978, (331pp); et
5. Shwartz John, Lambert Geoffrey, Dissension in the House of Commons, 1945-1979, London, Clarendon Press, 1980, 524p. Cités par Phillip Norton, Op. cit., p.217.
6. La démission de Guy Bisailon pourrait être le signal de l'apparition d'une nouvelle génération de députés indépendants. Ces députés, bien qu'intéressés par la question nationale, auraient comme points non négociables des questions à caractère social.
- /• Nombreux sont ceux qui soutiennent ce point de vue, tant chez les députés que parmi les politicologues. Voir à sujet la bibliographie du Service de recherche et de documentation de l'Assemblée sur la réforme parlementaire.
8. Bédard, Marc-André, "La profession des députés 1867-1980" in Bulletin de la bibliothèque de la législature, vol. 11, no 1, mai 81, pp.31-54.
9. Cette réceptivité pourrait cependant s'expliquer par des motifs tout autres que le simple respect dû à la socialisation professionnelle. Ainsi René Chaloult rapporte dans ses mémoires les propos d'un collègue, avocat, au sujet de la dissidence. "Que veux-tu mon vieux, je suis solidaire de mon parti et, comme tous les avocats, j'ambitionne d'être juge un jour. Ce n'est pas en changeant de parti comme toi, ce dont je ne te blâme pas, que j'y parviendrai." In Chaloult René, "Mémoires politiques", Montréal, éd. du jour, 1969 p.158.

10. Robert Jackson en était arrivé à la même conclusion concernant la dissidence. D'après ses relevés, il n'y avait pas de relation significative entre le fait qu'un député ait une longue expérience parlementaire ou soit nouvellement élu et sa dissidence. In Jackson Robert, Rebels and whips: an analysis of dissension discipline and cohesion in British political parties. Toronto, MacHillen, 1968 p.194.
11. Si l'on reprend les mêmes données mais en excluant cette fois les députés devenus indépendants pour des raisons autres que politiques, cette proposition reste valable.
12. Robert Jackson n'a relevé entre 1945 et 1965 que 3 cas de députés devenus indépendants en cours de mandat et qui se sont par la suite présentés comme candidat indépendant.
13. Marcel Masse a été candidat conservateur défait dans la circonscription de Labelle aux élections fédérales de 1974 qui ont suivi son statut d'indépendant à l'Assemblée nationale.
14. Ils ont d'ailleurs été battus lors de l'élection suivante.

ÉTUDE DU SYSTÈME DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

DANS LA TRADITION ANGLO-SAXONNE:

LE CAS QUÉBÉCOIS\*

INTRODUCTION

Dès les premières années de son existence, le parlement québécois a mis sur pied des "comités" spéciaux pour accélérer le travail législatif. Avec le temps, la technique du travail en "comités" s'est développée; au milieu du XIXe siècle, les parlementaires disposaient d'un système de "comités" permanents qui s'est maintenu presque intact pendant plus de cent ans.

Ce système traditionnel a été remis en question il y a une vingtaine d'années et remplacé peu après, au tournant des années soixante-dix. Au mois de mars dernier, l'Assemblée nationale adoptait de nouvelles règles de procédure qui modifiaient à nouveau le système des commissions.

Dans les pages qui suivent, nous verrons quel genre de commissions les parlementaires québécois ont expérimenté et nous

---

\*Document de travail présenté par la section du Québec à la troisième assemblée régionale des Amériques de l'Association internationale des parlementaires de langue française, Louisiane, mai 1984

examinerons ensuite ces commissions sous l'angle de l'autonomie.

#### 1- NATURE DES COMMISSIONS

Au Québec, dans le système traditionnel qui a existé jusqu'à la fin des années soixante, les comités parlementaires étaient, pour la plupart, spécialisés par fonction et quelques-uns étaient spécialisés par secteur comme le sont par exemple, les "select committees" britanniques.

Pour effectuer le travail législatif, il y avait d'abord le comité des lois expirantes qui fut remplacé, en 1915, par le comité des bills publics. Le comité des ordres permanents s'était vu confier le mandat d'examiner si les bills privés avaient été régulièrement présentés. Enfin, il y avait le comité des bills privés. Ainsi, les comités législatifs étaient d'une part "unifonctionnels", leur mission étant uniquement législative, et d'autre part multisectoriels, car ils touchaient indistinctement à tous les ministères.

Ce comité des comptes publics exerçait aussi une seule fonction, celle de contrôler l'exécutif. D'autres comités s'occupaient des questions internes comme les privilèges, les dépenses contingentes, les impressions législatives et la bibliothèque.

A côté de ces comités unifonctionnels et multisectoriels,

il existait d'autres comités comme celui des chemins de fer ou celui de l'Agriculture qui pouvaient s'acquitter de mandats législatifs ou de mandats d'enquête et de contrôle.

Depuis une quinzaine d'années, les commissions existent en vertu d'un autre système: en général, ce sont les mêmes commissions qui font le travail législatif et qui contrôlent l'exécutif (1). En effet, les commissions parlementaires sont "multifonctionnelles" en ce sens qu'elles sont appelées à remplir plusieurs mandats, qu'il s'agisse de l'étude des projets de loi ou du contrôle par l'examen de la législation déléguée, des crédits budgétaires des ministères, de la gestion des organismes autonomes, etc (2). Egalement, les commissions sont sectorielles, en ce sens qu'elles ne touchent qu'à un ou à quelques ministères.

La réforme parlementaire de 1983 maintient ce genre de commissions "multifonctionnelles" contrairement aux recommandations du rapport du député Denis Vaugeois qui proposait, en 1982, la formation de commissions à fonction unique dont trois ou quatre veraient à l'examen des lois (3).

Actuellement, au Québec, on peut dire que la plupart de ceux qui s'intéressent au travail des députés voudraient les voir se spécialiser. C'est dans la façon d'y arriver qu'il existe une divergence d'opinions. Les députés peuvent se spécialiser par fonc-

tion (par exemple, un député ne fait qu'étudier des lois ou encore ne fait que contrôler le gouvernement par secteur par exemple, le député étudie les projets de loi et contrôle les crédits, la gestion des organismes publics d'un ou de quelques ministères). Dernièrement, lors d'un colloque organisé conjointement par l'Assemblée nationale du Québec et l'École nationale d'administration publique, (sur le thème du contrôle de l'administration et la réforme parlementaire) deux professeurs ont défendu le principe du maintien des commissions parlementaires sectorielles et ont rejeté le principe des commissions "unifonctionnelles" (4).

## II- AUTONOMIE DES COMMISSIONS

### Élection et rôle des présidents des commissions

Dans le système traditionnel, les comités élisaient eux-mêmes leur président. Leur premier rapport consistait généralement à rendre ce choix public. Toutefois, à compter des années quarante, il revint à un comité spécial composé de onze membres (dont le premier ministre et le chef de l'Opposition officielle, plusieurs ministres, les leaders parlementaires et les whips) de désigner les présidents, le premier ministre se réservant la présidence du comité des bills publics (5). En 1969, le "comité des onze" fut remplacé par la commission de l'Assemblée nationale qui, à son tour, s'est occupée de la nomination des présidents de commissions. En vertu du

règlement en vigueur jusqu'à la fin de 1983, la désignation des présidents des commissions se faisait par le biais d'une liste de noms proposée par le président de l'Assemblée nationale et adoptée ou rejetée globalement par les membres de la commission de l'Assemblée nationale (6).

Depuis le début de 1984, le Québec est revenu à la pratique du début du siècle: en effet, les commissions élisent elles-mêmes, parmi leurs membres, un président et un vice-président, comme le prescrivent les Règles de procédure de l'Assemblée nationale:

"131. Au début de la première session de chaque législature, et au besoin pendant celle-ci, les commissions élisent parmi leurs membres, pour deux ans, un président et un vice-président.

132. Le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire".

Afin d'inciter les députés à se servir de l'autonomie que le règlement leur accorde, le président de la Chambre adressait cette mise en garde aux membres d'une commission réunis, le 15 mars 1984, pour l'élection du président et du vice-président :

"Je vous signale, comme je l'ai fait aux autres commissions qui ont choisi leur président et leur vice-président, que, bien que des négociations aient eu lieu en parallèle

entre les bureaux des leaders ou les bureaux des whips, la commission n'est en aucune façon liée par ces négociations puisque ce sont là des tractations de coulisse, aussi honorables soient-elles. Il appartient à la commission de désigner d'elle-même son président par voie de motion, si bien que je recevrai maintenant toute motion faite par un député voulant proposer le nom d'un de ses collègues..."(7)

Le rôle de la présidence est différent de ce qui existait précédemment alors que le président n'avait qu'à faire respecter le règlement. Dorénavant, le président d'une commission organise et anime les travaux, prend part à ses délibérations et a voix prépondérante en cas de partage (8). Toutefois, une commission peut avoir un président de séance si son président ou la motion d'envoi de l'Assemblée le demande (9). Donc, les commissions ne sont plus "l'affaire" des ministres, comme c'était le cas auparavant lorsque le ministre y jouait un rôle prépondérant (10). En cela, les commissions québécoises se rapprochent plus de la formule des commissions américaines que de celle des commissions traditionnelles anglo-saxonnes.

#### Présence de l'opposition à la présidence des commissions

Dans le système traditionnel, généralement, l'opposition n'était pas représentée à la présidence des comités, en dépit de la belle théorie qui voulait que l'élection des présidents se fasse par les membres eux-mêmes.

Avec la réforme parlementaire adoptée au début de 1984, trois des présidents de commissions proviennent du groupe parlementaire de l'opposition, les cinq autres du groupe parlementaire ministériel (11). Le vice-président appartient toujours à un groupe parlementaire autre que celui du président (12).

Dans les quinze premiers jours de la première session d'une législature, et au besoin pendant celle-ci, la commission de l'Assemblée nationale se réunit pour choisir les commissions qui seront présidées par un député du groupe formant le gouvernement et celles qui le seront par un député de l'opposition. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

A défaut d'accord sur la répartition des présidents de commissions, les groupes parlementaires choisissent dans l'ordre suivant les commissions qu'ils veulent voir présider par un de leurs députés: les deux premiers choix, le quatrième, le sixième et le huitième reviennent au groupe formant le gouvernement, tandis que le troisième, le cinquième et le septième appartiennent à l'opposition (13).

Cette présence de l'opposition à la présidence des commissions représente un gain important du législatif sur l'exécutif et elle ne peut faire l'objet d'aucun marchandage puisqu'elle est prévue au règlement de la Chambre. Une telle mesure fait plaisir au

professeur Robert Jackson de l'Université Carleton pour qui "Les parlements de type britannique ont tous une tendance naturelle à donner à l'exécutif une position dominante" (14).

Néanmoins, ce système peut encore prêter le flanc à la critique. En donnant les deux premiers choix au groupe gouvernemental, cela a permis aux ministériels de s'emparer, en 1984, de la présidence de la commission du budget. Cette commission, qui constitue un lieu privilégié pour la discussion des grandes orientations budgétaires, est présidée par un député de l'opposition dans plusieurs autres parlements.

Autrefois, le règlement de la Chambre permettait aux comités québécois de se réunir de leur propre chef et (à l'exception du comité des privilèges et des élections, du comité des bills privés et du comité des bills publics) ils pouvaient prendre en considération toutes les matières de leur compétence, bien que ces matières ne leur aient pas été spécialement renvoyées par la Chambre (art. 389 du règlement en vigueur de 1915 à 1940 et art. 465 du règlement en vigueur de 1941 à 1969) (15).

Des vingt-sept commissions permanentes créées en 1969, seule la commission des engagements financiers s'était vue confier une seule fonction, soit celle de contrôle, toutes les autres étant multifonctionnelles. C'est ce qui pourrait expliquer le statut spé-

cial dont jouissait la commission des engagements financiers au sein du nouveau réseau des commissions. En effet, elle pouvait siéger, sans permission expresse, en tout temps pendant la législature; les vingt-six autres commissions ne pouvaient siéger que sur demande expresse du leader du gouvernement (16).

Le nouveau règlement de l'Assemblée nationale prévoit que les commissions parlementaires pourront étudier les sujets qu'elles estiment sans avoir à demander l'autorisation de l'Assemblée. L'article 117 se lit de cette façon:

"De leur propre initiative, les commissions étudient:

- 1 - les projets de règlement et les règlements;
- 2 - les orientations, les activités et la gestion des organismes publics;
- 3 - les engagements financiers;
- 4 - toute autre matière d'intérêt public."

L'article 145 précise:

"Toute commission peut, sur motion d'un de ses membres, se saisir elle-même d'une affaire. Cette motion doit être adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire."

Afin de s'assurer que la majorité puisse faire adopter sa législation, les nouvelles règles de procédure accordent la priorité à la fonction législative:

"116. A la demande de l'Assemblée, les commissions étudient:

- 1 - les projets de loi;
- 2 - les crédits budgétaires;
- 3 - toute autre matière qui leur est confiée."

"142. L'Assemblée peut envoyer en commission l'étude de toute matière. Elle le fait soit sur une motion du leader du gouvernement, qui ne peut être amendée mais peut faire l'objet d'un débat restreint d'au plus une heure, soit sur motion d'un député de l'opposition, le mercredi après la période des affaires courantes. Le mandat confié par l'Assemblée est prioritaire."

Le rapport Vaugeois avait fait, en 1982, une recommandation originale au sujet du pouvoir d'initiative des commissions.

"...En période de session, on admet que l'organisation du travail parlementaire devra permettre au gouvernement de réaliser son programme législatif. Cependant, en dehors des périodes de session, la Conférence des présidents des commissions devrait assumer la responsabilité de planifier les travaux des commissions, qui devraient dorénavant pouvoir se réunir de leur propre gré. Ainsi, le Parlement se réserverait des pouvoirs d'initiative, principalement par le biais de ses commissions." (1/)

Cette suggestion n'a pas été formellement reçue mais il se peut que, dans les faits, les commissions doivent exercer leur pouvoir d'initiative à des moments moins favorables que ceux où ils devront s'acquitter des mandats législatifs confiés par l'Assemblée.

## CONCLUSION

Pour la seconde fois en quinze ans, le parlement québécois vient de réformer ses commissions. La réforme de 1965-1972 s'est faite au nom de l'efficacité du parlement en mettant l'accent sur la vitesse d'exécution des commissions parlementaires qui devenaient ainsi des instruments pratiques pour faire adopter la législation du gouvernement. Cette réforme n'a pas donné plus d'initiative aux commissions. Lorsque la majorité leur confiait un mandat d'enquête, elles ne remettaient même pas de rapports substantiels et mettaient fin à leurs travaux sans tirer de conclusions.

La réforme parlementaire de 1984 redonne aux commissions les pouvoirs qu'elles avaient dans le système traditionnel: pouvoir de choisir leur président, pouvoir de définir leurs propres mandats. Reste aux députés à les utiliser.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. A l'exception de la commission des engagements financiers, entre 1969 et 1983, et de la commission de l'Assemblée nationale.
2. Assemblée nationale. Mémoire sur la réforme parlementaire présenté par le président. (Québec), 22 juin 1983, p. 2.
3. Denis Vaugeois. L'Assemblée nationale en devenir. Québec, 28 janvier 1982, p. 121.

4. "La réforme parlementaire a beaucoup de chemin à faire". Montréal, Le Devoir, 31 mars 1984.
5. Gaston Deschênes. "Note sur les activités des comités permanents". Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, avril 1984, p. 32
6. Louise Morisset. "Le champ de compétence de la commission de l'Assemblée nationale". Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, octobre 1983, note 15.
- /. Québec, Journal des Débats, commission permanente de l'Economie et du travail, 15 mars 1984, CET-1
8. Assemblée nationale. Règles de procédure et autres dispositions pertinentes, art. 135 (Québec).
9. Ibid., art. 136
10. Québec, Journal des Débats, commission permanente de l'Économie et du travail, 15 mars 1984, CET-1.
11. Assemblée nationale. Règles de procédure et autres dispositions pertinentes, art. 123 (Québec).
12. Ibid., art. 134.
13. Ibid., art. 124-125.
14. "Le nouveau règlement à l'Assemblée nationale est cité en exemple". Montréal, La Presse, 1 avril 1984
15. Gaston Deschênes. "Note sur les activités des comités permanents". Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, avril 1984, p. 33.
16. Nicole McKinnon et Gaston Deschênes. La réforme des commissions parlementaires. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Division de la recherche, avril 1984, p. 5 (inédit).
17. Ibid., pp. 9-10.

ÉVOLUTION DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE  
(1868-1984)

**Micheline Nadeau\***

Jusqu'en 1965, la Loi de la législature prévoyait que les députés toucheraient une indemnité quotidienne si la session devait durer moins de trente jours et un montant fixe, beaucoup plus élevé, si la session était plus longue (Voir tableau I). Inutile de dire que toutes les sessions, même si le menu législatif était mince, ont duré au moins trente jours.

L'indemnité à la journée disparaît en 1965. Chaque député reçoit alors une indemnité de session de 12 000\$. En 1974, la Commission de la régie interne de l'Assemblée nationale constitue un comité extra-parlementaire pour étudier la question de la rémunération du député. Suite à ce rapport, la rémunération du député est révisée et assortie d'une formule d'indexation. Cette indexation sera limitée à 6% en 1978. La loi 110, votée en 1982, propose, entre autres, une indexation de la rémunération calculée selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (Voir tableau II).

---

\*Micheline Nadeau est économiste à la division de la recherche de l'Assemblée nationale.

## TABLEAU I

INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

(1868-1964)

DATE	LOI	INDEMNITE (\$)	
		par jour si moins de 30 jours	Par session de 30 jours
1868	31 V. c.5 a.1	6	450
1869	32 V. c.2 a.1	6	600
1870	33 V. c.4 a.1	6	600
1878	41-42 V. c.2 a.1	6	500
1885	48 V. c.4 a.1	6	600
1888	51-52 V. c.6 a.1	6	800
1909	9 Ed. VII c.12 a.2	10	1 500
1920	10 Geo V. c.17 a.3	10	2 000
1928	18 Geo V. c.12 a.4	10	2 500
1941	5 Geo VI. c.17 a.1	10	3 000
1952	1-2 Eliz II c.38 a.4	10	4 000
1956	5-6 Eliz II c.51 a.1	10	5 000
1958	7-8 Eliz II c.24 a.1	10	6 000
1960	9-10 Eliz II c.10 a.2 et 3	30	6 700
1963	11-12 Eliz II c.12 a.2 et 3	100	10 000

**TABLEAU II**  
**INDEMNITE PARLEMENTAIRE**

(1965-1984)

DATE	LOI	INDEMNITE (\$)	REMARQUES
1965	13-14 Eliz II c.11, a.3	12 000	
1971	c.9, a.11 et 17	15 000	Prévoit augmentation de 4%, soit 15 600 en 1972.
1974	c.7, a.5	21 000	Prévoit indexation annuelle: 1975: 22 700 1976: 24 500 1977: 27 800.
1977	c.9, a.1	---	Décrète un gel pour 1978.
1978	c. 11, a.3	---	Prévoit une indexation limitée S 6%: 1979: 29 488 1980: 31 236 1981: 33 110 1982: 35 096.
1982	c.66, a.2	---	Prévoit un gel en janvier 1983, une augmentation de 6% en avril 1983 (37 202) et une indexation à compter de 1984 (38 900).

**Jeannette Desjardins\***

Cet article résume une communication faite en janvier 1984, devant la Société d'étude et de conférences. Il présente la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et offre un survol de son histoire.

Ce travail n'a aucune prétention littéraire ou historique; il a pour but d'éclairer\_\_\_\_\_un peu\_\_\_\_\_les personnes qui **se** posent des questions au sujet de cette bibliothèque qui ne porte officiellement le nom, ci-haut mentionné, que depuis le 18 décembre 1982 (1).

Narcisse-Eutrope Dionne (2) fait remonter son origine "aussi loin que l'introduction du régime parlementaire dans la province de Québec, soit 1791-1792". Débuts très humbles, évidemment. Il serait pourtant intéressant de **dire** quelques mots de son "ancêtre" (si je puis me permettre ce terme) c'est-à-dire, la Bibliothèque publique de Québec fondée en 1779 à la demande du gouverneur

---

\*Jeannette Desjardins était, jusqu'en 1981, bibliothécaire à la division de la référence.

Haldimand. Elle fonctionnait grâce à ses souscripteurs et, vers 1790, contenait environ 2 000 volumes. Etant logée dans l'édifice même du Parlement, l'ancien palais épiscopal situé en haut de la Côte de La Montagne, dans le parc Montmorency, elle joua le rôle de bibliothèque parlementaire. Un règlement adopté lors d'une assemblée des souscripteurs, le 29 décembre 1792, se lit comme suit: "Que les membres de la Législature non souscripteurs et qui ne résident pas à Québec auront l'usage des livres pendant la session de la Législature en payant trois piastres (sic) et se conformant aux règles."

#### Premières bibliothèques parlementaires

L'historien Gilles Gallichan rapporte que les premières bibliothèques parlementaires furent établies en 1802, à la suite du rapport d'un comité spécial de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. Voici le texte du document tel que publié dans la Gazette de Québec du 18 mars 1802: "La Chambre s'est formée en comité spécial nommé pour considérer les arrangements qu'il est nécessaire de prendre au sujet des livres importés pour l'usage de la Chambre et ayant adopté les résolutions du comité spécial avec quelques amendements, elles ont été accordées par la Chambre." (3) C'est ainsi que l'on créa une bibliothèque pour les besoins de la Chambre d'assemblée et une autre pour le Conseil législatif.

Au début, le greffier de la Chambre basse occupait la fonction de bibliothécaire, c'est-à-dire: faire l'achat des livres, en contrôler le prêt etc. A partir de 1802, il devait présenter un rapport de sa gestion à la Chambre. (4)

Tout en conservant ses fonctions de traducteur français et de conseiller juridique, le premier bibliothécaire en titre, Etienne Parent, fut nommé en 1833. Son rapport datant de 1834, fait mention, entre autres, de la disparition de plusieurs volumes importants, par suite du manque de contrôle. (5)

L'Union des provinces du Haut et du Bas-Canada ayant eu lieu en 1840, la bibliothèque de la Chambre d'assemblée et celle du Haut-Canada (fondée en 1815) se fusionnent en 1841. Cette nouvelle bibliothèque, accrue plus tard, en 1850, par sa fusion avec celle du Conseil législatif, "voyage" avec les députés et les conseillers législatifs qui siègent, tour à tour, à Québec, Montréal, Toronto et Kingston. Cette situation se prolonge jusqu'en 1865, alors que la bibliothèque, contenant 55 000 volumes, est transportée à Ottawa où l'on vient de terminer la construction du parlement. (6) La bibliothèque de la Législature\* ayant été créée en 1867, repart à néant. Nous y reviendrons plus loin. Pour le moment, parlons un peu des incendies.

---

\*Dénomination qui n'apparaît officiellement qu'en 1884. (7)

A trois reprises, le feu dévasta l'édifice du Parlement. Une première fois, en 1849, alors que la session se déroulait à Montréal. A la suite d'une émeute, les Anglo-Montréalais incendient le parlement; 13 000 volumes sont brûlés. En 1854, l'édifice situé dans le parc Montmorency, à Québec, est la proie des flammes; cette fois, 8 000 volumes sont détruits. Enfin, en 1883, alors que, sous la direction de Pamphile Lemay, la bibliothèque avait acquis 30 000 volumes, on n'en sauve que 4 500.

On peut se demander comment on parvenait à compenser, en partie, cette immense perte? Outre le dédommagement versé par les assurances, les dons provenant des gouvernements anglais, français, américains, ainsi que des particuliers, étaient grandement appréciés. (8)

#### LES CATALOGUES

Sporadiquement, entre 1810 et 1935, on a publié un catalogue donnant les titres et une description sommaire des livres acquis par la bibliothèque. Cependant, de 1883 à 1903, un catalogue sur "cartes" (sic) a été en usage; comme, d'ailleurs, à la bibliothèque du Musée britannique à Londres. (9) Par la suite, un système sur fiches, d'après la classification Dewey a été adopté. Mensuellement, depuis 1978, paraît une liste des acquisitions récentes, accompagnée d'une courte analyse de ces ouvrages.

## LES COLLECTIONS

Au cours des années, la bibliothèque s'est enrichie de legs précieux, notamment le fonds Chauveau contenant plusieurs milliers de volumes ayant appartenu à Pierre Joseph Olivier Chauveau, ancien premier ministre de la Province de Québec, de 1867 à 1873. Précisons, entre autres, quelques manuscrits de François-Joseph Cugnet, ainsi que plusieurs incunables, dont l'un date de 1472. Au début du dix-neuvième siècle, le choix des livres étant limité, on pouvait les classer sous quatre rubriques: Droit, Procédure parlementaire, Mélanges, Dictionnaires. Actuellement, l'éventail des collections est plus diversifié, mais les publications gouvernementales, le droit, la politique, les sciences de l'administration y tiennent une place prépondérante. La bibliothèque se met à l'heure de la technologie moderne, participant à différents réseaux de banques de données informatisées. Depuis quelques années, certains de ses services ont été aménagés dans les édifices G et H. Sans oublier le Centre de conservation et de diffusion de la documentation à Sainte-Foy.

Après l'incendie de 1883, pendant 32 ans, la bibliothèque a été située au rez-de-chaussée de l'Hôtel du gouvernement. C'est en 1915 qu'elle s'est installée dans ses principaux locaux actuels, c'est-à-dire le rez-de-chaussée et le sous-bassement de l'édifice B ainsi nommé à l'époque; il est récemment devenu l'édifice Pamphile-

Lemay en l'honneur de son premier bibliothécaire après la Confédération, en 1867. Ce qui m'amène à vous parler des sept bibliothécaires (aujourd'hui on emploie le mot directeur qui s'y sont succédé.

#### LES BIBLIOTHÉCAIRES

PAMPHILE LEMAY est né à Lotbinière en 1837. Membre du Barreau du Bas-Canada. Il s'est illustré comme poète, ayant publié plusieurs ouvrages très appréciés. Notons également sa traduction, en français, de "Evangéline" de Longfellow et "The Golden Dog" de William Kirby. Sa carrière de bibliothécaire dura 25 ans, au cours desquels il accomplit un travail très efficace. Rappelons-nous qu'en 1867, il a fallu repartir à neuf. Pamphile Lemay fut un des membres fondateurs de la Société Royale du Canada en 1883. Il mourut à St-Jean-Deschaillons en 1918.

Le docteur Narcisse-Eutrope Pionne succède à Pamphile Lemay en 1892. Né en 1848 à Saint-Denis-de-Kamouraska. il pratique la médecine de 1873 à 1880. Après s'être consacré au journalisme pendant douze ans, il mène deux carrières parallèles: celle d'écrivain et celle de bibliothécaire. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques, notamment une biographie de Samuel de Champlain et un "Inventaire chronologique des livres, brochures et revues publiés dans le Québec depuis 1764." Membre de la Société royale en 1893. Il décéda à Québec en 1917.

Ernest Myrand est né à Québec en 1854. Pendant quelques années, journaliste au "Canadien", il devient registraire au Secrétariat de la Province de Québec en 1902. Admis parmi les membres de la Société royale en 1909. On lui doit l'ouvrage intitulé: "Frontenac et ses amis" et de nombreux autres écrits historiques. Il dirigea la bibliothèque de 1912 à 1921, année de sa mort à Québec.

Joseph Desjardins né à Lévis en 1860. Entre 1883 et 1886, il est à l'emploi de l'Assemblée législative, tout d'abord, au service de la comptabilité, puis comme secrétaire du président. En 1886, on le retrouve à la Bibliothèque de la Législature, il y travaillera pendant trente-cinq ans avant d'en devenir le directeur, poste qu'il occupera de 1921 à 1934. Il a publié, en 1902, "Guide parlementaire historique de la Province de Québec de 1792 à 1902". Il mourut à Québec en 1936.

Georges-Emile Marquis naquit en 1878.. Instituteur et inspecteur d'école pendant quelques années. En 1914, il est nommé directeur du Bureau des statistiques provinciales, nouvellement créé. Comme ses prédécesseurs, il s'intéresse à l'histoire canadienne-française, et pour sa part, spécialement aux monuments historiques. Il succède à Joseph Desjardins en 1934 et demeure à ce poste jusqu'en 1952. Sa mort survient à Québec en 1960.

Me Jean-Charles Bonenfant Il vit le jour à St-Jean, Ile d'Orléans en

1912. Admis au Barreau de la Province de Québec en 1935, alors qu'il était journaliste. Secrétaire du premier ministre Maurice Duplessis de 1937 à 1939. Doué d'une mémoire prodigieuse, il n'était pas avare de ses connaissances en maints domaines, plus précisément le juridique, évidemment. La bibliothèque bénéficia de ses services et de son érudition pendant trente ans, soit de 1939 à 1969. Après en avoir assumé la direction pendant les dix-sept dernières années de ce laps de temps, il se retira, en novembre 1969, pour se consacrer, à temps plein, à sa carrière de professeur de droit constitutionnel à l'université Laval, où il enseignait depuis 1948. On n'en finirait plus de mentionner toutes les revues auxquelles il a collaboré et toutes les décorations qui lui ont été décernées. Il était membre de la Société royale, de la Société des Dix. En 1967, a été nommé conseiller juridique à l'Assemblée nationale. On lui doit quelques ouvrages de droit et de politique. Il décéda à Québec en 1977.

Me Jacques Prémont est né à Québec en 1926. Le Barreau de la Province de Québec l'admet dans ses rangs en 1950. Greffier du Conseil exécutif en 1965. Il dirige la bibliothèque depuis novembre 1969. Me Prémont a su s'entourer de personnel qualifié pour favoriser l'évolution de cette bibliothèque qui n'est pas publique, même si elle a été utilisée comme telle, avant que celle de l'Institut canadien ne devienne la Bibliothèque municipale que nous connaissons aujourd'hui.

## REFERENCES

1. Lois du Québec 1982, ch. 62, section V, articles 128 à 132.
2. Narcisse-Eutrope Dionne, bibliothécaire de la Législature à Québec 1892 à 1912. "Historique de la Bibliothèque du Parlement de Québec" in Catalogue alphabétique de la Bibliothèque de la Législature de la Province de Québec. 1903, pp. 1-17.
3. Gilles Gallichan. "Le livre dans les institutions politiques au Québec avant 1800" in Bulletin de la Bibliothèque de la Législature, vol. 11, no 1 mai 1981, pp. 9-30.
4. N.E. Dionne, op. cit., p. 5.
5. Jean-Charles Bonenfant, "La Bibliothèque de l'Assemblée nationale et ses bibliothécaires" in Livre, Bibliothèque et Culture québécoise, tome II, 1977, pp. 641-649.
6. Jean-Charles Bonenfant, op. cit., p. 641.
7. Lois de la province de Québec, ch.4, 1884, "Acte relatif à la Bibliothèque de la Législature" sanctionné le 10 juin...
8. N.E. Dionne, op. cit., pp. 10-11
9. Catalogue alphabétique de la Bibliothèque de la Législature de la Province de Québec. 1903, p.3
10. Jean-Charles Bonenfant, op. cit., pp. 642-646.

VINGT ANS D'INDEXATION DES DEBATS DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE (1964-1984)

Yvon Thériault\*

Concepts et méthodes d'indexation. Personnel et production du service. Comparaison avec les autres assemblées législatives canadiennes. Développements prévisibles à l'ère de l'automatisation.

Depuis la publication régulière du Journal des débats (14 janvier 1964), un service indexe les interventions des participants et les thèmes des travaux parlementaires. Cette information, recueillie au jour le jour, est conservée dans un fichier central à double entrée (députés et sujets en vocabulaire libre) (1). A la prorogation, ces milliers de fiches sont éditées sous forme d'un index qui devient le dernier volume de la collection des Débats de cette session.

Ce système de références, utilisé par toutes les assemblées canadiennes et par la plupart des parlements étrangers, permet

---

\*Yvon Thériault est responsable du service d'indexation et de bibliographie de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale depuis 1968.

de retrouver l'évolution des projets de loi, les documents sessionnels et les rapports déposés en Chambre, les déclarations ministérielles, les questions orales, les motions et appels au règlement, ainsi que les thèmes des débats parlementaires. La préparation quotidienne de ces fiches facilite aussi l'information téléphonique des usagers des Débats de la Chambre et des commissions parlementaires.

L'index sessionnel regroupe ainsi des milliers de renseignements sur les activités de l'Assemblée. Par exemple, pour la troisième session de la 32e Législature (1981/83), l'index signalait 741 documents sessionnels, incluant 250 rapports annuels, 144 pétitions et 113 rapports de commissions parlementaires, 617 questions orales et 21 déclarations ministérielles, ainsi que 20,000 références à d'autres thèmes.

### Concepts

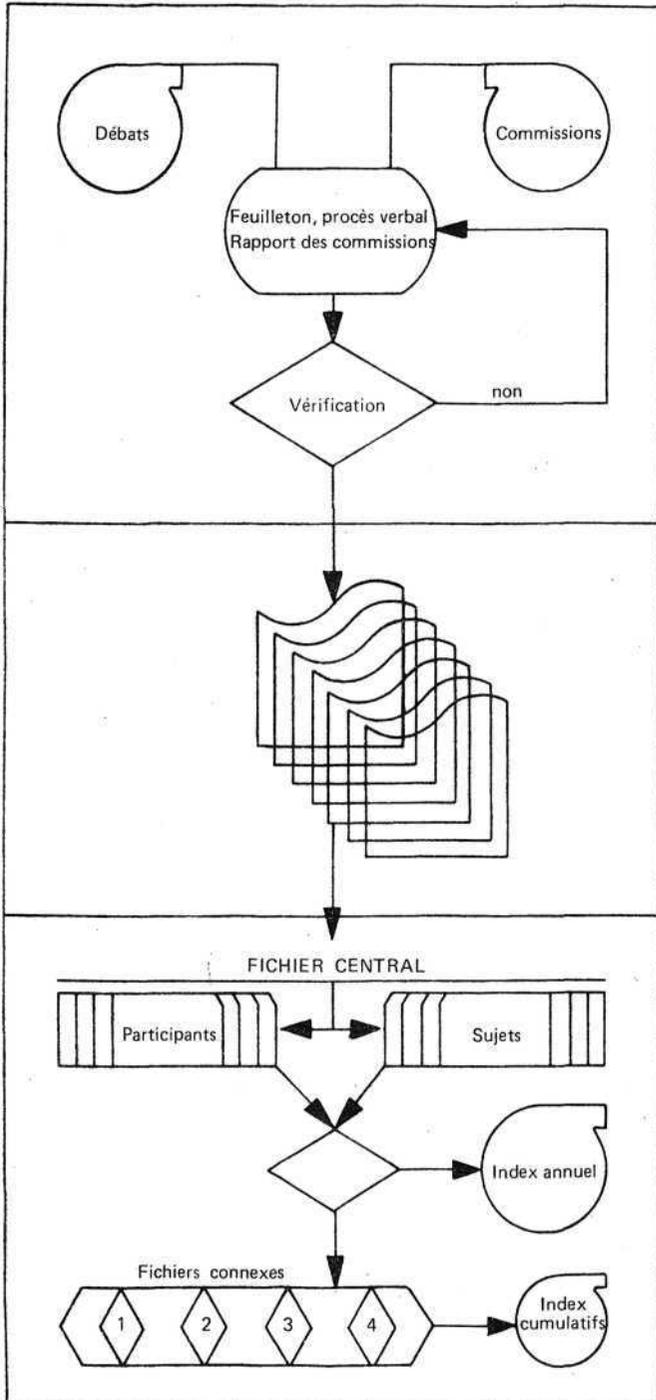
L'indexation (2) consiste donc essentiellement à compiler diverses références sur le contenu du Journal des débats. Une première analyse est consignée sur un bordereau qui sera ensuite transposé sur fiches selon les sujets et selon les participants au débat. Ces fiches sont finalement classées par ordre alphabétique et éditées en volume à la fin d'une session. Au sujet des concepts qui servent de fondements à cette façon de procéder, il est intéressant de rappeler qu'un organisme américain spécialisé en documentation,

ANSI (American National Standard Institute) établissait en 1968 quelques notions de base concernant l'indexation: "An Index is a systematic guide to items contained in, or concepts derived from, a collection. These items or derived concepts are represented by entries in a known or stated searchable order, such as alphabetical, chronological, or numerical. Indexing is the process of analyzing the informational content of records of knowledge and expressing the informational content in the language of the indexing System. It involves: 1. selecting indexable concepts in a document; and 2. expressing these concepts in the language of the indexing System (as index entries); and an ordered list. Indexing System is the set of prescribed procedures (manual and/or machine) for organizing the contents of records of knowledge for purposes of retrieval and dissemination" (3).

### Méthodes

Le cheminement de l'indexation dans le service se fait en trois étapes:

CHEMINEMENT DE L'INDEXATION



ENTRÉE

Edition des Débats et des commissions parlementaires

Vérification: feuilleton, procès-verbal et rapport des commissions

SI NON: contrôler au greffe et au secrétariat des commissions

TRAITEMENT

Selon le manuel d'indexation en usage dans le service

SORTIE

Fichier central à double entrée:  
— participants  
— sujets

Index annuel

Fichiers connexes:

- 1 projets de loi
- 2 crédits
- 3 liste des commissions
- 4 thèmes/commissions

Index cumulatifs

### 1. Entrée (input)

Le texte de l'édition finale des Débats et des commissions est vérifié au feuillet et au procès-verbal. Un contrôle s'exerce immédiatement par les corrections apportées à la table des matières déjà imprimée dans chaque cahier.

### 2. Traitement (processing)

Le dépouillement de l'information contenue dans le cahier est transcrit sur des feuilles ou bordereaux d'analyse à cette fin. Une seconde vérification de concordance est effectuée avant la dactylographie des fiches (éventuellement à l'entrée dans l'ordinateur).

### 3. Sortie (output)

Les fiches sont préparées en double à partir du bordereau. Une fiche est placée dans les casiers des auteurs, l'autre dans celui des sujets (section **AUJUR OU SUJET** dans la mémoire centrale de l'ordinateur). Toutes les fiches sont classées par ordre alphabétique.

L'information relative aux projets de loi est portée ensuite sur une fiche spéciale dans un autre fichier. Une partie de l'information est conservée pour l'index thématique. Les questions posées en Chambre sont compilées et réparties chaque jour dans un

cahier. Après chaque session, les fiches sont remises à la composition (au traitement de texte) pour l'impression de l'index sessionnel. Les fiches sont détruites après distribution du texte imprimé. L'index sera finalement relié avec la collection annuelle des Débats et des Commissions.

Ces opérations ont été systématisées en 1971 sous forme d'un MANUEL D'INDEXATION. Quant au vocabulaire libre utilisé, il a fait l'objet d'une étude préliminaire en 1977 et d'un THESAURUS de 1979. Une partie de ce vocabulaire est fixe, l'autre partie variant selon les débats du jour.

Le THESAURUS est essentiellement formé de deux listes de mots: des descripteurs génériques (30 pages) et des descripteurs spécifiques (115 pages). Actuellement, le THESAURUS couvre la période de 1976 à ce jour et indique en quelle année l'index a utilisé tel descripteur. Ce document d'usage interne a été préparé sur un appareil de traitement de texte, ce qui permet une mise à jour après chaque session.

#### EVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Depuis vingt ans, l'édition de l'index sessionnel a dû affronter les défis de l'évolution constante de l'imprimerie. Cinq procédés différents ont été expérimentés pour l'édition des Débats

et de l'index, depuis les appareils Friden à ruban perforé, jusqu'à l'appareil multiposte de traitement de texte PRO-PLUS (4), utilisé depuis 1980. Le logiciel d'édition automatique de l'index a été préparé par le chef de l'équipe d'indexation en 1980 et mis à jour récemment par un technicien en informatique du service de la transcription des Débats. L'entrée des données est faite par une bibliothécaire du service. La sortie d'imprimante sert de prêt à photographier, après réduction mécanique de la page au format régulier du Journal des débats. Ainsi se trouve complétée la boucle de l'édition électronique de notre index sessionnel. Depuis 1983, une version non-revisée de l'index courant a été publiée à chaque lot de 1,000 pages du Journal des débats. La dernière édition est révisée pour former l'index final de la session. Toutes ces opérations sont effectuées par le personnel des services de l'Assemblée.

### La production

Avec les années, la production du service s'est diversifiée. Sa principale réalisation demeure l'index sessionnel qui en 20 ans représente plus de 3,500 pages ou 250,000 fiches de références aux députés et aux thèmes des débats de la Chambre et des commissions. Les 22 index imprimés permettent de consulter assez facilement la collection de 220,000 pages des Débats de l'Assemblée nationale du Québec (tableau 1).

TABLEAU 1 SESSIONS, SEANCES, NOMBRE DE PAGES DES DEBATS ET DES INDEX, 1963-1984

<u>LEGISLATURES</u>	<u>SESSIONS</u>	<u>JOURS DE SEANCE</u>	<u>NOMBRE DE PAGES</u> <u>DEBATS/COMMISSIONS</u>	<u>PAGES D'INDEX</u>
27e (1963-1966)	1ère session (1963)	92	3341	49
	2e session spéciale	2	189	2
	3e session (1964)	95	5240	118
	4e session (1965)	95	5564	180
	5e session spéciale	1	98	7
	6e session (1966)	35	3178	138
28e (1966-1970)	1ère session (1966-7]	104	6789	237
	2e session spéciale	1	83	-
	3e session (1968)	107	7480	286
	4e session (1969)	m	10010	209
	5e session (1970)	10	573	24
29e (1970-1973)	1ère session (1970)	47	4521	119
	2e session (1971)	115	11977	183
	3e session (1972)	109	13422	188
	4e session (1973)	55	5138	105
30e (1973-19.76)	1ère session (1973)	17	1286	35
	2e session (1974)	107	13358	160
	3e session (1975)	82	10076	134
	4e session (1976)	209	7336	115
31e (1976-1981)	1ère session (1976)	8	462	20
	2e session (1977)	138	18,250	237
	3e session (1978-9)	105	17,430	209
	4e session(1979-80)	115	21,608	225
	5e session (1980)	1	635	8
	6e session (1980-1)	29	4405	92
32e (1981-)	1ère session (1981)	17	3095	90
	2e session (1981)	3	2687	35
	3e session (1981-3)	110	21,456	285
	4e session (1983-4)	no	26,400	300
	5e session (1984-)			

Source: Journal des débats,  
1963-1984

Une production "dérivée" s'ajoute à ces index traditionnels, notamment:

- des index thématiques: Réforme électorale, Code des professions, Fonction publique, 27e Législature, Commissions parlementaires
- un bulletin bi-annuel de Documentation politique courante, incluant les travaux parlementaires et une bibliographie récente sur la législation en cours
- un bulletin hebdomadaire, l'Actualité parlementaire, résumant les travaux de la semaine
- un Sommaire des publications consacrées aux institutions parlementaires
- une liste courante de références aux débats des projets de loi et une liste des commissions parlementaires avec indication de leur objet et liste des groupes qui ont comparu.

Quelques expériences d'automatisation ont été réalisées. Ainsi, en 1970, le système MIRACODE (5) a été utilisé pour microfilmer toute une session sur une seule bobine accessible par code. Un programme de constitution de banques de données a été soumis en 1969, et repris en 1974. Une étude d'exploitation de la période des questions selon le logiciel SPSS (6) a été préparée en 1977 et un test effectué pour en vérifier le réalisme. Depuis 1980, plusieurs listes de références aux Débats et aux commissions parlementaires ont été préparées sur appareil de traitement de texte, ce qui prépare directement à l'intégration de la micro-informatique dans le service. Deux grandes listes ont été constituées et éditées: les projets de loi (1963-1980) et les commissions parlementaires (1965-1980). Elles constituent de véritables banques de données sur la législation et les travaux des commissions, d'autant plus qu'elles

sont tenues à jour depuis leur publication sous forme imprimée. D'autres index thématiques pourraient être publiées dans un format conforme à la technologie micro-informatique.

### Le personnel

En vingt ans, dix personnes ont fait partie de l'équipe d'indexation. Le service a été mis sur pied; en 1964 par M. Gérard Boulay et ~~Madame~~ Anita Blackburn. .

Deux employés sont décédés: MM Gérard Boulay (1967) et Albert Neilson (1977). Trois autres ont quitté: Mesdames Anita Blackburn (1965), Denise LaBerge (1981) et Louise Côté (1983). Madame Helen Belland est en poste depuis 1966 alors qu'une nouvelle bibliotechnicienne, ~~Madame~~ Micheline Cossette, s'est jointe à l'équipe en avril 1984.

Après avoir constitué une section du Journal des débats pendant quinze ans, la division de l'indexation a été rattachée au Service de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, lors de la réforme administrative d'avril 1979. L'équipe initiale a alors amalgamé le service de documentation politique mis en place à la Bibliothèque en 1973.

De nouveaux mandats ont été dégagés pour cette fusion d'indexation-bibliographie. La division compte en 1984, un agent

d'information, quatre bibliotechniciens dont deux affectés surtout à des travaux bibliographiques et une agente de bureau -Madame Monique Fortier-Gourdeau qui collabore régulièrement et efficacement à l'indexation des Débats.

La Fonction publique du Québec classe le travail d'indexation parmi les tâches des agents d'information (corps 104), des bibliothécaires (corps 112), des techniciens en information (corps 271) ou des bibliotechniciens (corps 217). Au niveau de la direction, le service relève d'un agent d'information avec intérêt pour la recherche et le travail de bureau.

#### L'indexation des Débats au Canada

A l'exception de l'Ile-du-Prince-Edouard, toutes les assemblées législatives du Canada publient le texte intégral de leurs délibérations en Chambre. Chacune prépare un index de ses Débats à sa façon, selon des ressources humaines, techniques et financières particulières. A l'exception du Québec, tous les services d'indexation font partie de la direction des Débats.

Une étude d'ensemble de cette indexation a déjà été réalisée en 1975 par Barbara Trip à l'Université d'Edmonton (7). Une décennie plus tard, nous avons voulu vérifier si la situation avait changé dans l'indexation des Hansards canadiens. Dans ce but, nous avons repris le questionnaire de Madame Trip pour consulter, en mai

TABLEAU 2 - Sommaire des renseignements fournis par le questionnaire de 1984 sur l'indexation des Débats des Assemblées législatives canadiennes.

Parlement	Pages de Débats	Pages d'Index	Personnel	Analyse	Support	Sortie	Impression	Session étudiée
Terre-Neuve	9,586	94	2	Borde-reau	WANG	Impri-mante	Offset	2e session / 39e Législature 1983
Île-du-Prince-Édouard	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Nouvelle-Écosse	3,280	100	1 1/2	Borde-reau	Fi-ches	---	Offset	2e session / 53e Législature 1983-1984
Nouveau-Brunswick	6,788	146			Fi-ches	Dactylo	Offset	1981
Québec (1)	21,456	285	3 1/2	Borde-reau	Fi-ches	PRO-PLUS	Offset	3e session / 32e Législature 1981-1983
Ontario	9,192	206	2 1/2	Borde-reau	VU-COM	Impri-mante	Offset	3e session / 32e Législature 1983
Ottawa (2)	148,958	2771	21	Borde-reau	CÔM-TERM	Impri-mante	Offset	1ère session / 32e Législature 1980-1983
Manitoba (3)	6,098	95	1/2	Borde-reau	W.P.	Impri-mante	Offset	2e session / 32e Législature 1982-1983-1984
Saskatchewan	3,330	166	2	Mot-clé souligné	WANG	Impri-mante	Offset	2e session / 20e Législature 1983
Alberta (4)	1,936	238	1 1/2	Logiciel ROSCOE	IBM 3277	Impri-mante	Offset	1ère session / 20e Législature 1983
Colombie-Britannique	3,500	278	2	Borde-reau	Fi-ches	MICOM	Offset	1983
Territoires du Nord-Ouest	802	85	1	Borde-reau	Fi-ches	W.P.	Offset	1ère session / 10e Législature Janvier - mars 1984
House of Commons, London, Eng. (5)	750 (2 sem.)	50-60 (2 sem.)	8	Borde-reau	CIFER 2684	Impri-mante	Offset	2 semaines

- (1) Québec: Le nombre de pages comprend la Chambre et les commissions. Un seul index est préparé pour toute la session.
- (2) Ottawa: Ce service (21 personnes) a indexé 29,347 pages des Débats, 112,964 pages des Comités et 6,647 pages des procès-verbaux, pour un total de 148,958 pages de transcription et 2,771 pages d'index. Le service a également réalisé des projets spéciaux: index du Règlement, des décisions de l'Orateur, de divers Manuels de la Chambre des Communes.
- (3) Manitoba: L'index des commissions de 1982-83-84 comprend 38 pages pour 3,429 pages de débats.
- (4) Alberta: L'index est automatisé depuis ses débuts en 1972.
- (5) Londres: L'index est accessible "en ligne" trois jours après la séance. Un index imprimé d'environ 50 pages paraît aux quinze jours.

1984, les responsables de l'indexation des Débats parlementaires. Tous ont répondu avec empressement à ce nouvel inventaire. Leurs réponses sont présentées ici sous forme de tableaux comparatifs.

Pages: Québec se place au second rang après Ottawa (148,958 pages) pour le nombre de pages de débats (21,456), suivie de Terre-Neuve (9,586) et de l'Ontario (9,192). Même rang pour le nombre de pages d'index (285), devant la Colombie-Britannique (278) et l'Alberta (238). Le nombre exceptionnellement élevé de pages pour la 1ère session de la 32e Législature à Ottawa couvre trois années de session. Par ailleurs, la 4e session à Québec comptera plus de 28,000 pages de transcription et 300 pages d'index.

Personnel: Ottawa a le personnel le plus nombreux (21 personnes pour la section française). Québec vient au second rang devant l'Ontario. Les autres équipes sont plus modestes. Les Communes de Londres emploient trois personnes pour la préparation des index informatisés (online), deux autres pour l'index imprimé et trois clavistes pour la saisie des références de la base de données (online database).

Techniques d'indexation: Presque tous les indexeurs utilisent des bordereaux pour la préparation des références. La Saskatchewan préfère souligner directement les mots-clés dans le texte, alors que

l'Alberta, pionnière dans l'indexation automatisée, recourt à un système précodé pour ses références. Quatre index sont encore préparés sur fiches, mais tous les autres bénéficient du support de divers systèmes informatisés: WANG, VUCOM, IBM, MICOM, COMTERM, PROPLUS. Ces appareils produisent tous un texte prêt à photographier pour l'offset

Contenu - L'index du Québec est le seul à résumer dans une Note aux usagers les grandes lignes de la session. Pourtant, dans son étude de 1975, Madame Trip recommandait d'ajouter cette information aux autres index. Cinq provinces incluent cependant une nomenclature des ministres et députés, ainsi qu'une liste des cahiers et des pages avec la date de chaque séance. Cinq index fusionnent les références aux participants et aux sujets. La plupart des index placent leurs références sous une rubrique formelle (questions, motions, ordre du jour, etc..) plutôt qu'à l'objet même de la référence. Le Québec et l'Ontario tirent de leur index une production dérivée, sous forme d'index cumulatif, de table de matières, de bulletin hebdomadaire, de listes par rubriques, etc.. L'indexation en ligne n'est pas encore accessible à Ottawa (projet OASIS). Toronto offre ce service à son bureau seulement. Londres rend son index accessible en ligne avec un délai de trois jours entre la séance et l'information indexée. L'indexation des commissions parlementaires est distincte de celle des Débats dans deux provinces, formant même des cahiers spéciaux à Ottawa et au Manitoba. L'index du Québec fournit

TABLEAU 3 - Contenu des index sessionnels

Parlement	Intro- duction	Projets de loi	Sujets	Partici- pants	Règle- ments	Questions orales	Indexation formelle
Terre-Neuve	----	X	-----		X	X	X
Nouvelle-Ecosse	3 p.	X	-----		X	X	X
Ile-du-Prince-Edouard	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Nouveau-Brunswick	1	X	X	X	X	X	X
Québec	8 p.	X	X	X	X	X	X
Ontario	----	X	X	X	X	X	X
Ottawa	1 p.	X	-----		X Chairman Rulings	X Procedure	X
Manitoba	11 p.	X	X	X	X	X	X
Saskatchewan	1 p.	X	-----		X	X	X
Alberta	1 p.	X	X	X	X	X	X
Colombie-Britannique	---	X	-----		X	X	X
Territoires du Nord-Ouest	---	X	-----			X	X
House of Commons London	---	X	X	X	X	X	L'index édité est un sous-produit de la base de données.

les références aux crédits d'environ 450 programmes budgétaires étudiés en commissions parlementaires.

### L'avenir de l'indexation

Des perspectives d'avenir se dégagent de la situation actuelle et des tendances manifestes des dernières années.

En ce qui concerne particulièrement le cas du Québec, l'expertise accumulée dans le service d'indexation depuis 20 ans débouche sur un éventuel système intégré de gestion de l'information parlementaire (SIGIP). La systématisation des procédures d'indexation dans un manuel (1974) et la composition des fiches selon un logiciel de traitement de texte (1980) constituent le prélude à des techniques plus sophistiquées d'automatisation. Des recommandations en ce sens ont d'ailleurs déjà été soumises en 1969, 1974 et 1979. Le projet initial s'est transformé en index thématique dont cinq cahiers ont été publiés entre 1973 et 1982. Le dernier cahier (Les commissions parlementaires 1965-1980) est en réalité une véritable banque de données sur les travaux des commissions parlementaires du Québec. Cet inventaire tenu à jour pourrait être rendu accessible directement par ordinateur. Même chose pour la liste de références aux projets de loi d'intérêt public et aux documents sessionnels.

Au niveau du vocabulaire, le Thésaurus actuel pourrait

être transformé en LEXIQUE commun aux services et usagers de l'Assemblée nationale, à l'intérieur d'un système intégré d'information parlementaire (8). L'utilisation du logiciel SPSS expérimenté pour la période des questions, le système MIRACODE utilisé pour une session, le traitement automatisé de l'index: autant d'expériences à poursuivre selon l'évolution de l'informatique. On recourt d'ailleurs à l'informatique depuis 1982 pour la préparation et la mise à jour de listes de références aux Débats, pour la liste des commissions parlementaires et pour les listes de distribution des publications de la Bibliothèque.

Les travaux d'indexation et de bibliographie du service pourraient constituer la base d'un sous-ensemble DEBATS d'un grand système d'information parlementaire courante et même cumulative de 1970 à jour (9).

Les tâches à prévoir pour le développement de ces initiatives comportent évidemment l'élaboration de nouvelles procédures ou logiciels d'indexation, le remplacement graduel des fichiers manuels par des claviers à écran et une mémoire centrale, des sorties sur imprimantes. L'expérimentation et la mise en place d'un nouveau module nécessiteraient une réorganisation des effectifs, l'allocation de nouvelles ressources pour l'implantation et le fonctionnement d'appareils plus sophistiqués que les dactylographes actuels (10).

Ces transformations sont inévitables, car le futur est déjà commencé au Québec comme dans tous les autres Parlements. Ce

qui varie, c'est le temps des transformations: plus rapide en période de prospérité, freiné dans les années de vaches maigres! Des facteurs humains interviennent également: la décision d'avancer, de rester sur place ou même de reculer dépend de plusieurs niveaux d'autorité. L'essentiel demeure que l'indexation continue d'assurer aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée les ressources documentaires nécessaires à leur travail de tous les jours.

#### RÉFÉRENCES

1. BRETON, Jean, Claude Fleury et Jules Lord. Guide pratique d'indexation en vocabulaire libre. Québec Microfor, 1982, 239p.
2. BORKO H. and C.I. Bernier: Indexing Concepts and Methods. New York. Academic Press 1978.
3. American National Standards Institute, Basic Criteria for Indexes, ANSI Z 39.4, New York, 1968 (R-1974)
4. Editeur PRO-PLUS: manuel de référence. 121f.
5. MIRACODE: système de stockage et de retrait de la documentation mis au point par Recordak
6. SPSS- Statistical package for the social sciences/Norman H. Nie (et al.), 2d New York; Montréal: McGraw Hill, c1975, 675p.
7. TRIP, Barbara. Indexing harsard: a major project submitted in partial fulfilment of the requirements for the degree of master of library science. Edmonton: School of Library science, 1975. vi.101f.
8. HURTUBISE, Rolland. Informatique et information: la conception des systèmes d'information, les banques de données. Montréal: Editions Agence d'Arc inc, 1976. xx, 357p.
9. GUINCHAT, Claire et Michel Menou. Introduction générale aux sciences et techniques de l'information et de la documentation. Paris: Presses de l'Unesco, 1981. 402p.
10. JANDA, Kenneth. Data processing, applications to political research, 2d ed. Northwestern University Press, Evanston. 1972, 294p.

## BIBLIOGRAPHIE PARLEMENTAIRE

Gaston Bernier\*

*Cette liste, partiellement annotée, de livres de brochures et d'articles sur les institutions parlementaires dans le monde est établie, d'une manière courante, à partir des collections de la Bibliothèque de l'Assemblée, nationale. Un fichier des publications dans le domaine, est maintenu à jour au Service de recherche et de documentation.*

### Plan

1. Ouvrages de référence
2. Ouvrages généraux
3. Procédure, règlements
4. Commissions parlementaires
5. Contrôle parlementaire
6. Protecteur des citoyens
7. Réglementation
8. Réformes
9. Présidents / Doyen d'âge
10. Groupes parlementaires
11. Relations parlement-gouvernement
12. Les députés
13. Indemnités
14. Services aux parlementaires
15. Médias, Information, etc.
16. Relations interparlementaires
17. Administration des assemblées
18. Législation

---

\* M. Gaston Bernier est directeur adjoint et responsable du service de recherche et de documentation de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

## 1. OUVRAGES DE REFERENCE

Biographie des membres de l'Assemblée nationale - Québec: Assemblée nationale, Direction des communications, 1984. -88p. Contient un aperçu du système parlementaire québécois, des fonctions parlementaires, des services offerts aux citoyens par l'Assemblée nationale en plus des biographies elles-mêmes.

CHUNKATH, A. et P.M. Gidwani, "A select bibliography on Indian Parliament", Journal of constitutional and parliamentary studies, vol. 15 nos -14 (1981), pp. i-ixxxviii. Bibliographie sélective, ordonnée par sujets, sur les institutions parlementaires de l'Inde.

Guide to research collections of former United States Senators 1789-1982/Kathryn Allamong Jacob, editor. Washington: U.S. Congress, Senate, Historical Office, 1983. -362p. (U.S. Senate Bicentennial publ.; 1) (Sen. Doc. 97-41).

The Parliament of Great Britain: a bibliography/Robert U.Goehliert, Fenton S. Martin,... -Lexington; Toronto: Lexington books, 1983. -xvi, 209p.

Signalement de plus de 5000 publications sur le Parlement britannique, son histoire, son évolution et sur la procédure parlementaire.

Personnel politique et administratif de l'Assemblée nationale. Québec: Direction des Communications, Assemblée nationale 1983. -Dépliant, 41 X 22 cm.

Les députés, leurs circonscriptions électorales, leurs numéros de téléphone ainsi qu'une liste sélective des fonctionnaires parlementaires.

Répertoire téléphonique de l'Assemblée nationale, 1984. - Québec: Assemblée nationale, Direction des communications, 1984. - 63 p.

## 2. OUVRAGES GENERAUX

BRYANT, Gordon M., "Our Parliament: what is to be done about it", Legislative studies newsletter, no 7 (winter 1983), pp. 18-29.

Diverses propositions de changements au sein de l'Etat australien: le leadership, la confidentialité au sein de l'exécutif, la tâche des ministres, les traditions constitutionnelles, etc.

"Can the Westminster model be successfully adapted to plural societies with federal governments?" dans Commonwealth parliamentary association, Ninth Canadian regional seminar: verbatim report, Regina, ... October 3-7, 1983 - (Regina: Legislative assembly, Handard, 1983) pp. 19-38. .  
Adaptabilité du système parlementaire de type britannique a des sociétés hétérogènes.

How Congress works. -Washington: Congressional quarterly, 1983. -219 p. Dépouillement: -party leadership... -The Legislative process; -The Committee system; -Expansion of Committee staff; -The seniority system; -Pay and perquisites; -Pressures on Congress; -Seating and disciplining; -Ethics and criminal prosecutions.

"Oxford union debate", dans Commonwealth parliamentary association, Ninth Canadian regional seminar: verbatim report, Regina, ... October 3-7, 1983 - (Regina: Legislative assembly, Handard, 1983), pp. 1-17.

Compte rendu intégral d'un débat autour de la résolution suivante: que le système congressionnel américain est mieux adapté aux besoins d'une société démocratique contemporaine que le système parlementaire de type britannique.

Powers of Congress / (Congressional quarterly). - Second ed. -Washington: C.Q., 1982. -VI, 380 p.

Pouvoirs du Congrès des Etats-Unis en différents domaines: fiscalité, affaires étrangères, commerce, "impeachment", enquête, nominations et amendements de la constitution.

Rencontre conjointe des greffiers parlementaires Canada-USA du 15 au 17 août 1983, Québec= Joint meeting of the clerks of the house Canada-USA, August 15 to 17, 1983. -Québec: Assemblée nationale, 1983. -76 p.

Compte rendu intégral de la conférence des greffiers des Assemblées au Canada et aux Etats-Unis. Sujets abordés: sanction royale des lois, navette des lois entre le gouverneur et les assemblées, relations entre greffiers et le personnel, informatique parlementaire, communications dans le processus législatif, relations entre la National conference of state legislatures et l'American society of legislative clerks and secretaries.

ROBERTSON, George, "The mother of parliaments: the sweatshop of democracy", The Parliamentarian, vol. 64 no 4 (october 1983), pp. 193-196.

Situation du parlementarisme en Grande-Bretagne.

3. PROCEDURE, REGLEMENTS

Erskine May's treatise on the law, privileges, proceedings and usage of Parliament /Editor, Sir Charles Gordon,...  
-Twentieth edition. -London: Butterworth, 1983. -xlviii,  
1200 p.

New Zealand. House of representatives. Speakers' rulings, 1867 to 1980 inclusive. -Wellington: Government printer, 1982.  
-183 p.

Décisions du président de la Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande et des présidents de commissions présentées par thème tantôt in extenso et tantôt résumées.

NORMAND, Sylvio, "Décisions récentes en droit parlementaire québécois", Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, vol. 14 no 1 (janvier 1984), pp. 33-45.

Décisions concernant les témoignages devant une commission parlementaire et le pouvoir de contrôle des tribunaux de droit commun sur les travaux de l'Assemblée nationale du Québec.

Le Nouveau règlement de l'Assemblée nationale. -Québec: Assemblée nationale, Direction des communications, 1984. -10f.  
Principaux éléments du règlement adopté le 13 mars 1984 par l'Assemblée nationale du Québec et touchant, en particulier, le calendrier des travaux, les commissions parlementaires, le contrôle des finances publiques et des organismes d'Etat.

Observations on practices and procedures in overseas parliaments / by R.E. Bullock,... -Canberra: Australian senate, 1980.  
-60f.

Rapport sur de nombreux sujets (commissions parlementaires, crédits des assemblées, employés des parlementaires, télédiffusion des débats, information et technologie, sécurité, Questions de procédure, etc.) établi à la suite d'une visite en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Canada.

PACHAURI, P.S., "General principles of parliamentary procedure", Journal of constitutional and parliamentary studies, vol. 15 nos 1-4 (1981), pp. 21-41.  
Principes de base de la procédure parlementaire.

Québec. Assemblée nationale. Règles de procédure et autres dispositions pertinentes. -Québec: Assemblée nationale, 1984.  
-119, 53, 56p.

Texte du règlement adoptée par l'Assemblée nationale québécoise le 13 mars 1984 et extraits de lois reliées à l'application des règles de procédure.

Saskatchewan. Legislative assembly. Special committee on the review of rules and procedures of the Legislative assembly. Report. -Regina: Legislative assembly, 1981. -52p.

Texte des trois rapports d'un comité spécial de l'Assemblée législative du Saskatchewan sur le règlement et les pratiques en vigueur au sein de l'Assemblée.

Speaker's rulings and decisions, 1937-1972: evolution of parliamentary democracy with special reference to **West Bengal**/ Ranajit Basu. - -Calcutta: Biswa Jnaji, 1983. -XV, 323 p. Importance des décisions des présidents d'assemblée dans l'évolution démocratique du Bengale occidental et de l'Inde et de ses divers Etats d'une manière plus générale.

#### 4. COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Les Commissions parlementaires: rapport statistique annuel, 1983/84/ Assemblée nationale. -Québec: Assemblée nationale, Secrétariat des commissions, 1984. -49f.

HOLMES, Jean "Alternation in the Victorian parliament, 1982", Legislative studies newsletter, no 7 (winter 1983), pp. 30-42. Modifications apportées au système de commissions parlementaires et au fonctionnement de la Chambre haute de l'Etat de Victoria (Australia).

MACDOUGALL, John A., "A new member looks at committees," Canadian parliamentary review, vol. 6 no 4, (winter 1983/84), pp. 20-21.

Les commissions parlementaires au Parlement fédéral vues par un nouveau député.

"The role of parliamentary committees and task forces", dans Commonwealth parliamentary association, Ninth Canadian regional seminar: Verbatim report, Regina,... October 3-7, 1983 - (Regina: Legislative assembly, Handard, 1983), pp. 28-39. Compte rendu intégral des débats sur le rôle des commissions parlementaires et des groupes de travail.

## 5. CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

"Accountability of crown corporations," dans Commonwealth parliamentary association, Ninth Canadian regional seminar: Verbatim reports, Regina,... October 3-7, 1983 - (Regina: Legislative assembly, Handard, 1983), pp. 60-70.

Compte rendu intégral de discussions sur le contrôle des sociétés d'Etat.

ALBERT, Madeleine, "Le contrôle parlementaire des activités internationales du Québec", Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, vol. 14 no 1 (janvier 1984), pp.

Contrôle parlementaire des activités internationales du gouvernement québécois entre novembre 1981 et mars 1983.

"Budgeting procedures and the scrutiny of public expenditure", dans Report of proceedings of the 1st Commonwealth parliamentary conference of members from small legislatures held in Fiji, october 1981,... -London: Commonwealth parliamentary association, 1982, pp. 41-54.

Contrôle des finances publiques par les assemblées de petits Etats du Commonwealth.

DALEY, Dennis, "Controlling the bureaucracy among the States: an examination of administrative, executive and legislative attitudes", Administration and society, vol. 15 no 4 (february 1984), pp. 475-488.

Attitudes des fonctionnaires, des gouvernants et des législateurs face au contrôle de la bureaucratie.

FRANKS, C.E.S., "Parliamentary control of security activities", McGill Law Journal, vol. 29 no 2 (march 1984), pp. 326-339.

Points de vue de la Commission McDonald, du gouvernement fédéral et du Special senate committee on the Canadian security intelligence service sur le contrôle des services de renseignements par les parlementaires.

"Is Parliament winning the Battle of accountability?" dans Commonwealth parliamentary association, Ninth Canadian regional seminar: Verbatim report, Regina,... October 3-7, 1983 - (Regina: Legislative assembly Handard, 1983), pp. 49-60.

Progrès ou recul de l'imputabilité envers les parlements.

JAIN, R.B., "Executive accountability to Parliament", Journal of constitutional and parliamentary studies, vol. 15 nos 1-4 (1981), pp. 42-68.

Les contrôles parlementaires de l'Exécutif en Inde: vote de non confiance, questions orales, commissions parlementaires, etc., et leur efficacité.

Grande-Bretagne. House of commons. Committee of public accounts. Eighteenth report... together with the proceedings of the committee and appendices: Publication and content of appropriation accounts. -London: H.M.S.O., 1982. -vii, 8 p.  
Publication et contenu des volumes des crédits en Grande-Bretagne.

GREGORIAN, Hrach, "Assessing congressional involvement in foreign policy: Tesson's of the post-vietnam period," The Review of politics, vol. 46 no 1 (january 1984), pp. 91-112.  
Le Congrès des Etats-Unis constitue un élément essentiel de la prise de décision dans le domaine des relations extérieures.

The House and foreign policy: the irony of Congressional reform / Charles W. Whalen jr. -Chapel Hill; University of North Carolina press, 1962. -x, 207.

Pour l'auteur, les récentes réformes du Congrès rendaient plus difficile l'exercice de ses compétences dans le domaines des relations étrangères.

Lalshaman, Shri G., "Public sector enterprises: how parliament should oversee their functioning", dans Synopsis of the proceedings of second regional seminar on parliamentary practice and procedure for Asia, South East Asia and Africa regions of the Commonwealth parliamentary association... held at New Delhi... January 21, 1982 to January 25, 1982 - (New Delhi: Lok Sabha secretariat, 1982?), pp. 46-49.  
Contrôle des sociétés d'Etat par le parlement.

Lyons, William et Patricia K. Freeman, "Sunset legislation and the legislative process in Tennessee", Legislative studies quarterly, vol. 9 no 1 (february 1984). pp. 151-159.  
Effets des lois dites de "sunset" sur le processus législatif au Tennessee: Coopération entre législateurs et fonctionnaires des agences, importance accrue des diverses formes de contrôle.

McCUBBINS, Mathew D. et T. Schwartz, "Congressional oversight overlooked: police patrols versus fire alarms", American Journal of political science, vol. 28 no 1 (february 1984), pp. 165-179.

Les techniques de contrôle adopté par les membres du congrès des Etats-Unis fonctionnent davantage comme un système d'alarme plutôt que comme une surveillance permanente et continue.

"New developments in financial scrutiny", dans Commonwealth parliamentary association, Ninth Canadian regional seminar: Verbatim report, Regina,... October 3-7, 1993 - (Regina: Legislative assembly, Handard, 1983), pp. 41-48.  
Compte rendu intégral des débats sur le contrôle des finances publiques par les parlementaires.

Oppenheimer, Bruce I., "How legislatures shape policy and budgets", Legislative studies quarterly, vol. 8 no 4 (november 1983), pp. 551-597.

Etat des recherches sur l'élaboration des politiques au sein des assemblées législatives aux Etats-Unis et dans le monde.

Réforme parlementaire et contrôle de l'administration / par Michel Bellavance et Maurice Patry. -Québec: Ecole nationale d'administration publique, 1984. - 37f.

Sunset; a schedule of State sunset review / the Council of State governments; the National clearinghouse on licensure, enforcement and regulation. -Lexington: C.S.G., 1983. -35 p. (RM; 715).

## 6. PROTECTEURS DES CITOYENS

A critique of the Japanese study group's report on the ombudsman / by Donald C. Rowat. -Edmonton: International ombudsman institute, 1983. -16 f. (Occasional paper; 22).

Présentation du rapport d'un groupe de travail japonais sur la création d'un poste de protecteur des citoyens.

The City of Paris médiateur: an ombudsman à la française / by David Clark,... -Edmonton: International ombudsman institute, 1983. -49 p. (Occasional paper; 24).

Le médiateur de la ville de Paris, ses origines historiques, ses compétences, son rôle et évaluation de ses interventions.

GARANT, Patrice et Huguette Pagé, "L'ombudsman: première avenue de contrôle de l'Administration, ses caractéristiques, son efficacité," Les cahiers de droit, vol. 23 no 3 (septembre 1982), pp. 517-586.

Place de l'ombudsman dans le système de contrôle de l'administration gouvernementale en Ontario et au Canada et place du Protecteur du citoyen au Québec.

IVANY, Randall E., "The ombudsman and the elected member", The Parliamentarian, vol. 64 no 4 (octobre 1983), pp. 197-203. Les ombudsmans et les députés, leurs relations, vus à travers l'expérience albertaine.

SANTOLINI, Bernard, "Le rapport du médiateur pour 1982", Revue administrative, no 216 (novembre-décembre 1983), pp. 607-608.

Résultats présentés dans le rapport de 1982 du Médiateur français.

## 7. REGLEMENTATION

DUSSAULT, René, "Les directives gouvernementales et le contrôle parlementaire sur la législation déléguée", dans Second Commonwealth conference on delegated legislation; vol. 2: Documents of the conference (S.l.: s.n., 1983), pp. 181-189. Le contrôle parlementaire des circulaires, guides, manuels, lignes de conduite des administrations.

ETHRIDGE, Marcus E., "Consequences of legislative review of agency regulations in three U.S. States", Legislative studies quarterly, vol. 9 no 1 (february 1984), pp. 161-178.

Le contrôle des règlements des agences par les commissions parlementaires auraient pour effet d'en limiter la portée.

EVANS, Harry, "Parliamentary control of delegated legislation: an Australian perspective", The Parliamentarian, vol. 64 no 4 (octobre 1983), pp. 213-215.

Le contrôle de la réglementation par le Parlement fédéral australien.

MALLORY, J.R., "Can Parliament control the regulatory process?", dans Second Commonwealth conference on delegated legislation; vol. 2: Documents of the conference (S.l.: s.n., 1983), pp. 161-169.

La nécessité du contrôle parlementaire en général et de la réglementation en particulier comme élément de culture politique des députés et des ministres.

MULLAN, David, "The review of delegated legislation on its merits," Canadian parliamentary review, vol. 6 n° 4 (winter 1983/84), pp. 17-19.

Contrôle à postériori de la réglementation gouvernementale.

Second Commonwealth conference on delegated legislation.

-S.l.:s.n., 1983. -3 vol., 32, 252, 158 p.

Vol. 1: Report of the conference; vol. 2: Documents...; vol. 3: Transcript...

TATE, Michael, "The Work of the Australian Senate standing Committee for the scrutiny of bills", dans Second Commonwealth conference on delegated legislation; vol. 2: Documents of the conference (S.l.: s.n., 1983), pp. 203-227.

Historique du comité du Sénat australien chargé d'étudier la réglementation, son mandat et ses réalisations.

## 8. REFORMES

Models of legislative reforms: diagnosis and prescription / Robert J. Jackson, presented at a conference on Le contrôle de l'administration et la réforme parlementaire, 20-30 mars 1984, Montréal - 22 f.

FRASSER, Scott, "Parliamentary reform in Queensland; some developments", Legislative studies newsletter, no 7 (winter 1983), pp. 52-58.

Modifications apportées au système des commissions parlementaires, à la période des questions, au fonctionnement du comité des comptes publics au sein de l'Assemblée de l'Etat du Queensland (Australia).

La Réforme de la procédure de la Chambre des communes: aperçu de l'évolution récente / Louis Massicotte. - Ottawa: Bibliothèque du Parlement, (1982), 1984. 17p. ("Bulletin d'actualité"; 82 - 15f).

Evolution de la procédure à la Chambre des communes du Canada depuis le printemps 1982.

SKENE, Geoff, "Parliamentary reform in New Zealand; new faces, new reforms", Legislative studies newsletter, no 7 (winter 1983), pp. 43-51.

Réformes de structures, modifications du système de commissions parlementaires changements des règles de procédure et amélioration des conditions de travail des députés néo-zélandais.

SUCHARITA, C.K., "Indian parliament at work: Some suggestions for reform", Journal of constitutional and parliamentary studies, vol. 15 nos 1-4 (1981), pp. 176-199.

#### 9. PRESIDENTS / DOYEN D'ÂGES

La Conférence des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat sous la V<sup>e</sup> République; mémoire pour le Diplôme d'études approfondies d'études politiques présenté et soutenu par Géry Waxin,... (Paris: Université de droit, d'économie et de sciences sociales; 1979). -66 f.

Organisation et fonctions de la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale française depuis 1958.

The Father of the house / C.C. Pond. London: Public information office, House of commons, 1984. -7 p. ("Fact sheet"; 24).

Historique de la fonction de doyen de la Chambre des communes britanniques.

La Galerie des présidents: biographie des orateurs de l'Assemblée législative et des présidents de l'Assemblée nationale. -Québec: Assemblée nationale, Direction des communications, 1984. -77 p., ill.

Les Présidents de la Chambre des communes / Gary Levy. Ottawa: Bibliothèque du Parlement, 1983. -93 p.

Notices biographiques des Speakers de la Chambre des communes du Canada.

RAJ, Hans, "The Speaker in India", Journal of constitutional and parliamentary studies, vol. 15 nos 1-4 (1981), pp. 145-164.

Les speakers de Lok Sabha(chambre basse) de l'Inde.

#### 10. GROUPE PARLEMENTAIRES

BRADY, David W. et Charles S. Bullock III, "Party and factional organization in legislatures", Legislative studies quarterly, vol. 8 no 4 (novembre 1983), pp. 599-654.

État des recherches sur les groupes parlementaires et les factions au sein des assemblées législatives.

LOOMIS, Burdett A. "Congressional careers and party leadership in contemporary House of representatives", American Journal of political science, vol. 28 no 1 (february 1984), pp. 180-202.

Effets de l'attitude des dirigeants du Parti démocrate au Congrès américain sur la carrière des représentants.

"The party system and the role of the opposition and non-party Systems developed in the Channel islands and the isle of Man", dans Report of proceedings of the 1st Commonwealth parliamentary conference of members from small legislatures held in Fihî, october 1981,... -London: Commonwealth parliamentary association, 1982), pp. 1-22.

Fonctionnement d'un système politique, celui des îles de la Manche et de l'île de Man, sans partis politiques.

Understanding congressional leadership / edited by Frank H. Mackaman,... - Washington: Congressional quarterly press, 1981. -x, 304 p.

Dépouillement: Institutional context and leadership style: the House from Cannon to Rayburn / Joseph Cooper and David H. Brady; -Senate party leadership: from the 1950s to the 1980s / R.L. Peabody; -House leadership in an age of reform / C.O. Jones; -Congressional leaders as agents of change / R. H. Davidson; -"The decade" and the changing context of House leadership / B.A. Loomis; -Majority party leadership strategies for coping with the new U.S. House / B. Sinclair; -The changing relationship between House leadership and the Committee on rules / B.I. Oppenheimer; -Majority party leadership and partisan vote gathering: the House democratic whip system / L.C. Dodd and Terry Sullivan; -Majority party leadership and the new House subcommittee System / C. J. Deering and S.S. Smith.

## 11. RELATIONS PARLEMENT-GOUVERNEMENT

The British cabinet system / by Arthur Berriedale Keith,... -Second ed. by N.H. Gibbs,... -Westport: Greenwood press, (1952), 1978. -x, 466 p.

Un chapitre porte sur les relations entre le Parlement et le Cabinet (pp. 175-268).

PROFFER, Lanny, "Legislative veto alternatives", States legislatures, vol. 10 n° 1 (january 1984), pp. 23-25.

Une décision récente de la Cour suprême des Etats-Unis pourraient freiner les délégations de pouvoir du Législatif vers l'Exécutif.

Relations avec le parlement: rapport fait au nom de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan sur le projet de loi de finances pour 1984... -Paris: Assemblée nationale, 1983. -11 p. (France, Assemblée nationale. Procès-verbal, 1983/84.).

Relations existants entre le Gouvernement et le Parlement, en France, analysées selon deux aspects: déclin de l'initiative parlementaire et rôle du Parlement lors du vote des lois de finances.

La Responsabilité gouvernementale /par Bertrand St-Arnaud.

-Québec: Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Division de la recherche, 1983. -40f.

La responsabilité gouvernementale d'après la convention, son application dans les assemblées législatives canadiennes et les façons de clarifier le principe.

## 12. LES DEPUTES

ANDERSON, Kristi et Stuart Thorson, "Congressional turnover and the election of women", The Western political quarterly, vol. 37 n° 1 (march 84), pp. 143-156.

La possibilité de voir élire plus de femmes à titre de membres du Congrès des Etats-Unis diminue avec l'augmentation soutenue des chances du représentant sortant.

CAIN, Bruce E. et al, "The constituency service basis of the Personal vote for U.S. representatives and British members of Parliament", American political science review, vol. 78, no 1 (march 1984), pp. 110-125.

Le vote basé sur des facteurs individuels est plus faible en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis. Cependant, il est plus important qu'on le croit. D'où l'importance du travail de circonscription pour le député

Canadian women in politics: an overview / by M. Janine Brodie and Jill McCalla Vickers. -S.I.: Canadian research institute for the advancement of women, 1982. -46, 14 p. ("The CRIAW paper", 2).

Arrière-plan de la situation des femmes dans la vie politique, les candidatures, les élues, etc. au Canada.

COLLIE, Melissa P., "Voting behavior in legislatures", Legislative studies quarterly, vol. 9 no 1 (February 1984), pp. 3-50.

Revue de la documentation sur le vote des parlementaires tant aux Etats-Unis qu'ailleurs dans le monde.

"Curbing the paper flow", The Parliamentarian, vol. 64 no 4 (October 1983), pp. 247-248.

Limitation des dépôts de documents à la Chambre des communes britannique et au Conseil législatif de la Nouvelle-Galles-du-sud (Nouvelle-Zélande).

Deuxième assemblée régionale des parlementaires de langue française des Amériques, 11-13 avril 1983, Québec, (compte rendu intégral). - Québec: Assemblée nationale, 1083. -152 p.

Les participants abordent deux thèmes: d'une part, initiative parlementaire dans le Maine, au Rhode Island, en Ontario, au Canada et au Québec et, d'autre part, la situation du français dans l'anglophonie américaine.

GIBBINS, Roger, "The mythical man in the street", Parliamentary government, vol. 4 no 4 (1983?), pp. 4, 15.

L'utilisation des sondages d'opinion et ses conséquences sur le rôle des parlementaires.

RIDLEY, F.F., "The citizen against authority: British approaches to the redress of grievances", Parliamentary affairs, vol. 37 no 1 (winter 1984), pp. 1-32.

Les canaux utilisés en Grande-Bretagne pour la correction des injustices, notamment ceux du Parlement et des députés.

The Role of a member of parliament = le Rôle du député / Compiled by L. Eshelman, updated by D. Leduc,... -Ottawa: Library of parliament, Information and reference branch, 1983. -15 f. (Select bibliography; 45).

"The role of private members vis-à-vis service as parliamentary (legislative) secretaries, members of boards, commissions and governmental agencies", dans Commonwealth parliamentary association, Ninth Canadian regional seminar: Verbatim report, Regina,.. October 3-7, 1983 - (Regina: Legislative assembly, Handard, 1983), pp. 110-121.

Fonctions diverses pour le simple député: secrétaire parlementaire, membre de commissions, d'agences gouvernementales, etc.

SMITH, Richard A., "Advocacy, interpretation and influence in the U.S. Congress", American political science review, vol. 78, no 1, (march 84), pp. 44-63.

L'influence personnelle des représentants oscille selon les circonstances.

WOOD, David M. et William G. Jacoby, "Intraparty cleavage in the British House of commons: evidence from the 1974-1979 Parliament", American Journal of political science, vol. 28 no 1 (february 1984), pp. 203-223.

Vingt-neuf votes des députés de la Chambre des communes britanniques étudiés d'après deux modèles théoriques ("cumulative and proximity scaling models").

### 13. INDEMNITES

Grande-Bretagne. House of commons. Select committee on members' salaries. Report... together with the proceedings of the committee, the minutes of evidence... and appendices. -London: H.M.S.O., 1982. -xxviii, 51. (Session 1981/82; 208).

Les membres du comité recommandent qu'un comité de révision suggère, tous les quatre ans, les augmentations nécessaires d'indemnité pour les députés britanniques.

JUDGE, David, "The politics of MPs' pay", Parliamentary affairs, vol. 37 no 1 (winter 1984), pp. 59-75.

Indemnités versées aux simples députés.

"Rémunération, indemnités et allocations des législateurs canadiens", Revue parlementaire canadienne, vol. 7 no 1 (printemps 1984), pp. 42-43.

Tableau comparatif des indemnités versées aux parlementaires du Canada en 1983.

### 14. SERVICES AUX PARLEMENTAIRES

FORSYTH, Smirle, "Ontario's new legislative timer", Canadian parliamentary review, vol. 6 no 1 (winter 1983/84), pp.24-25.

Installation d'un système électronique de chronométrage 3 l'Assemblée législative ontarienne.

Legislative internship /enregistrement sonore/: their potential and problems : annual meeting, National Conference of State Legislatures, August 8-12, 1983, San Antonio, Texas.-- Denver, : Meyer Communications Corporation, 1983. - 2 cassettes sonore (60 minutes).

Legislative personnel management /enregistrement sonore/: annual meeting, National Conference of State Legislatures, August 8-12, 1983, San Antonio, Texas. --Denver,: Meyer Communications Corporation, 1983. 2 cassettes sonores (60 minutes ).

Phillips, R.A.J., "Notre plus belle salle: la Bibliothèque du Parlement", La Revue (Compagnie pétrolière Impériale), 1983, no 4, pp. 2-7.  
Architecture et historique de la Bibliothèque du Parlement du Canada.

Québec. Assemblée nationale. Bibliothèque. Rapport soumis au Président de l'Assemblée nationale pour les activités de la bibliothèque au cours de l'année 1982. -Québec: la Bibliothèque, 1983. -11 p.

"Staffing in small legislatures and facilities for members, including information services", dans Report of proceedings of the 1st Commonwealth parliamentary conference of members from small legislatures held in Fiji, october 1981... -London: Commonwealth parliamentary association, 1982), pp. 63-79.  
Personnel des assemblées de petits Etats et services offerts aux députés.

#### 15. MEDIAS, INFORMATION, ETC.

Citizen education /enregistrement sonore/: informing the public about state legislatures : annual meeting, National Conference of State Legislatures, August 8-12, 1983, San Antonio, Texas. — Denver, : Meyer Communications Corporations, 1983. - 2 cassettes sonores (60 minutes).

Grande-Bretagne. Parliament. Télévising of parliament bill. London: HMSO, 1983. - (2) 2 p. (Bill 47).  
Projet de loi sur la télédiffusion des débats de la Chambre des communes britanniques: financement, contrôle, responsabilités.

La Loi 65 et l'Assemblée nationale du Québec / par Bertrand Saint-Arnaud. - Québec: Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Division de la recherche, 1983. -15f.

Principales dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics... et conséquences de son entrée en vigueur pour l'Assemblée nationale.

Media, power, politics / David L. Paletz and Robert M. Entman. - New York: Free press; London: Macmillan, 1981. -Xii, 308 p.

Le chapitre 5 est consacré aux efforts des Congressmans pour obtenir l'attention des médias et aux besoins des journalistes de trouver des nouvelles.

SONNATAG, Niels, "Media coverage of the European Parliament: a comparative study", European journal of political research, vol. 11 no 2 (juin 1983). pp. 215-222.

L'importance des reportages des activités du Parlement européen est vue ici comme un indice de l'intensification ou de la stagnation du processus d'intégration.

WHITE, Graham, "Note taking in the public galleries", Canadian parliamentary review, vol. 6 no 1 (hiver 1983/84), pp. 22-23.

L'interdiction de prendre des notes dans les tribunes réservées au public dans les assemblées parlementaires, son origine et la situation présente.

## 16. RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES

"Code de coopération des Parlements: perspectives et programmes de coopération relatifs aux services administratifs des Parlements", Revue des parlementaires de langue française (numéro spécial), no 51-52 (4e trimestre 1983/1er trimestre 1984), pp. 233-255.

Approche méthodologique destinée à faciliter la conception et la mise sur pied de programmes de coopération interparlementaire.

Les conférences et les séminaires régionaux de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC): une évaluation préliminaire de l'expérience canadienne = The Regional conferences and seminars... /Russell Vergniaud Ducasse. - Québec: Assemblée nationale, Bibliothèque, Division de la recherche, 1981. - 36/36f.

Caractéristiques des conférences et des séminaires du Commonwealth parliamentary association du Canada, leur préparation, leur contenu, etc.

Coopération entre le Québec et la Communauté française de Belgique. -Québec: Bureau des relations interparlementaires, 1983. -18 p.

Texte des ententes de 1979 (création d'un comité mixte de coopération interparlementaire), de 1981 de même que celui de l'accord intergouvernemental de 1982.

Parliament's voice abroad: a short history of the British group of the Inter-parliamentary union, 1889-1979 /James Douglas. -Cambridge: Pentlands publ., 1981? -51 p.

Québec. Assemblée nationale. Bureau des relations interparlementaires. /Rapport d'activités, 1982/83. -Québec: Bureau des relations interparlementaires, 1983. -20 p., 8 f., **9 p.**

Report of the task force appointed by the Canadian regional Council of the Commonwealth parliamentary association = Rapport du groupe de travail nommé... -Ottawa: C.P.A., Canadian regional Council, 1983. -25/25 p.

Rôle de l'Association, évaluation des publications reliées au parlementarisme, des associations oeuvrant dans le domaine, des activités des sections, du mode de financement et des ressources documentaires des sections.

#### 17. ADMINISTRATION DES ASSEMBLEES

"L'administration des Parlements: synthèse des réponses au questionnaire" (de l'A.I.P.L.F.), Revue des parlementaires de langue française (numéro spécial), no 51-52 (4e trim. 1983/1er trim. 1984), pp. 9-232.

Compilation des réponses à un questionnaire portant sur différents aspects des institutions parlementaires (nombre de chambres, groupes politiques, éligibilité, nombre de parlementaires, commissions parlementaires, bibliothèques, archives, personnel des groupes politiques, documents parlementaires, relations avec les journalistes, budget, etc.).

"Duties of elected, nominated and official members in small countries", dans Report of proceedings of the 1st Commonwealth parliamentary conference of members from small legislatures held in Fiji, october 1981, ... -London: Commonwealth parliamentary association, 1982), pp. 23-40.

Fonctions des administrateurs, des élus et des personnes nommés au sein des assemblées des petits Etats.

"Independence of Parliament (and) administration of members services", dans Commonwealth parliamentary association, Ninth Canadian regional seminar: Verbatim report, Regina,... October 3-7, 1983 - (Regina: Legislative assembly, Hansard, 1983), pp. 101-110.

L'indépendance des assemblées et l'administration des services rendus aux parlementaires.

"The Parliament secretariat", Journal of constitutional and parliamentary studies, vol. 15 nos 1-4 (1981), pp. 210-216.

Historique de l'administration du Parlement de l'Inde, de son autonomie vis-à-vis de l'Exécutif.

Structure administrative de l'Assemblée nationale. -Québec: Assemblée nationale, Direction des communications, 1983.

-Dépliant, 44 X 27cm.

Organigramme administratif et présentation des divers services de l'Assemblée.

## 18. LEGISLATION

BARBE, Raoul-P., "Les définitions contenues dans les actes législatifs et réglementaires", La Revue du Barreau, vol. 43 no 5 (novembre-décembre 1983), pp. 1105-1122.

Nécessité des définitions données dans les lois et les règlements, leur effets, etc.

Bibliography of materials on legislative and other legal drafting and the interpretation of statutes. - Second rev. ed. -London: Commonwealth secretariat, 1982. -53 p.

Bibliographie d'environ 650 titres de volumes, d'articles et de documents informatiques sur la rédaction et l'interprétation des lois et règlements.

Pearce, Dennis, "The interpretation and drafting of enabling provisions and regulations", dans Second Commonwealth conference on delegated legislation; vol. 2: Documents of the conference (S.I.: s.n., 1983), pp. 191-202.

Interprétation et rédactions des passages habilitants des lois.

WHITE, P.J., "Parliamentary intentions and the reality of labour law," The Political quarterly, vol. 55 no 1, (january-march 1984), pp. 84-91.

Écarts observés entre les intentions des législateurs et le fonctionnement concret de lois du travail en Grande-Bretagne.

VIENT DE PARAÎTRE

Québec (Province) Assemblée nationale. Débats de l'Assemblée législative du Québec, 10e législature, 3e session, 1903.  
Québec, Assemblée nationale, 1984, XVIII, 628 p.

La division de la Reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale vient de publier une autre tranche des débats reconstitués, la 3e session (1903) de la 10e législature (1901-1904). La session de 1903 comprend 40 séances, qui se déroulent entre le 26 février et le 25 avril 1903.

A l'instar des autres sessions déjà publiées, on retrouve, à chaque séance, les affaires abordées par l'Assemblée (pétitions, lectures de bills, interpellations, etc.) ainsi que les délibérations reconstituées qui s'y greffent. Le lecteur, grâce aux index-sujets et aux index-participants, pourra y puiser des renseignements sur des thèmes aussi variés que la loi Lacombe, les pouvoirs d'expropriation accordés aux compagnies privées, la réforme électorale, la politique forestière du gouvernement, etc.

Le chercheur pourra aussi consulter l'introduction méthodologique déjà parue dans la législature de 1893-1897 pour connaître plus précisément la procédure adoptée. Enfin, on trouvera dans l'introduction de la session de 1901 une revue des faits marquants de la 10e législature ainsi que la critique des sources.

Ce volume, ainsi que les autres ouvrages de la collection sont en vente aux librairies de l'Éditeur officiel du Québec. On peut également les obtenir en écrivant à l'adresse suivante et en expédiant un chèque ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1225, Place George V  
Québec (QC)  
G1R 4Z7

Liste des prix:	1867-1870:	20,00\$
	1871-1875:	20,00\$
	1875-1878:	20,00\$
	1893-1897:	30,00\$
	1897-1898:	12,00\$
	1899	: 12,00\$
	1900	: 12,00\$
	1901	: 12,00\$
	1902	: 12,00\$
	1903	: 12,00\$

Le Bulletin est une revue trimestrielle publiée par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. La correspondance doit être adressée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, édifice Pamphile-Lemay, G1A 1A5

#### COMITÉ DE RÉDACTION

Gaston Deschênes

Jocelyn Saint-Pierre, secrétaire

Yvon Thériault

#### NOTE AUX COLLABORATEURS

Les manuscrits signés doivent compter au maximum vingt-cinq pages et être dactylographiés à double interligne. Dans le texte, les citations sont numérotées et renvoient aux références bibliographiques placées à la fin. L'auteur doit fournir avec son texte un résumé de dix lignes qui apparaîtra au début de l'article. Le tout doit être envoyé, au moins deux mois avant publication, au secrétaire qui le soumettra au comité de rédaction. Les textes publiés dans le Bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.